

Enjeux, Objectifs & Mesures Développement durable



Table des matières

Section I.	Introduction plan de développement durable ville	2
1.1	Contexte	3
1.2	Fondement et visée générale	4
1.3	Cadre temporel	5
Section II.	Enjeux, Objectifs, Mesures & Indicateurs	6
2.1	Choix des contenus	7
2.2	Structure: cartes thématiques	9
Section III.	Cartes thématiques	20
7. Promotion Santé & Prévention p.56		2. Cohésion sociale p.28
<ul style="list-style-type: none"> • Prévention & modes de vie p.58 • Qualité de l'environnement p.58 		<ul style="list-style-type: none"> • Liens sociaux de proximité p.30 • Intégration p.30 • Participation à la vie citoyenne & associative p.32 • Liens intergénérationnels p.32
5. Planification & Conception p.44		1. Gouvernance p.22
<ul style="list-style-type: none"> • Planification territoriale p.46 • Patrimoine bâti p.47 • Mobilité/air p.48 • Bruit p.49 		<ul style="list-style-type: none"> • Unité développement durable p.24 • Capital humain p.25
4. Biens naturels communs p.38		3. Finance & Economie durables p.34
<ul style="list-style-type: none"> • Nature & paysage p.40 • Energie p.41 • Eau p.42 • Air p.43 		<ul style="list-style-type: none"> • Finances publiques p.36 • Développement économique & entreprises responsables p.37
6. Production & Consommation p.50		8. Du Local au Global p.60
<ul style="list-style-type: none"> • Achats durables p.52 • Green IT p.52 • Alimentation p.53 • Déchets/matières résiduelles p.54 		
9. Administration exemplaire p.64		
<ul style="list-style-type: none"> • Capital humain p.66 • Finances publiques p.67 • Nature & paysage p.68 • Eau p.68 • Patrimoine foncier communal p.69 	<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine bâti communal p.69 • Mobilité interne p.70 • Achats durables p.70 • Green IT p.71 • Alimentation p.72 • Programme éco-gestes p.73 	<ul style="list-style-type: none"> • Solidarité internationale p.62 • Climat p.62
Section IV.	Faisabilité de mise en œuvre	74
4.1	Mise en œuvre et Faisabilité	75
4.2	« Faisabilité » politique	75
4.3	Faisabilité: mise en œuvre	76
4.4	Jalons de planification	77
4.5	Faisabilité financière	78
Section V.	Conclusion	80

Section I.

Introduction plan de développement durable ville



1.1 Contexte

Le mandat d'élaboration du Plan de développement durable – préavis 2012/3 – a donné lieu en 2013 à une première étape intitulée « Bilan de la Ville de Lausanne ». Achevé en janvier 2014, cet état des lieux s'est basé sur 6 engagements, déclinés en 19 thématiques, permettant ainsi de balayer les principaux secteurs d'activités liés au développement durable (dd) en milieu urbain.

Ce travail a permis de confirmer l'ampleur de l'engagement communal depuis plus de 10 ans. La Ville bénéficie d'actions fortes en termes de durabilité. Toutefois, le cumul de nombreuses réalisations éparses, sans autres instances de coordination préalables, a instauré un déficit de lisibilité. Cela a aussi pénalisé la compréhension et l'adhésion à une vision commune du développement durable parmi les principaux acteurs que sont la société civile, les pouvoirs publics et le secteur privé.

Finalement, la stratégie de communication, également comprise comme un outil de sensibilisation destiné à la population, aux élus et à l'administration, présente actuellement un fort potentiel d'amélioration afin de faire de la durabilité un axe fort dans le positionnement Lausanne.

Forte du Bilan précédent, cette nouvelle étape présente une proposition de travail concernant les enjeux, les objectifs, les mesures ainsi que les indicateurs de réalisation du Plan de développement durable. Cette section présente également les principaux éléments de faisabilité liés au positionnement politique, à la mise en œuvre des opérations, ainsi qu'à leur planification et à leurs incidences budgétaires.

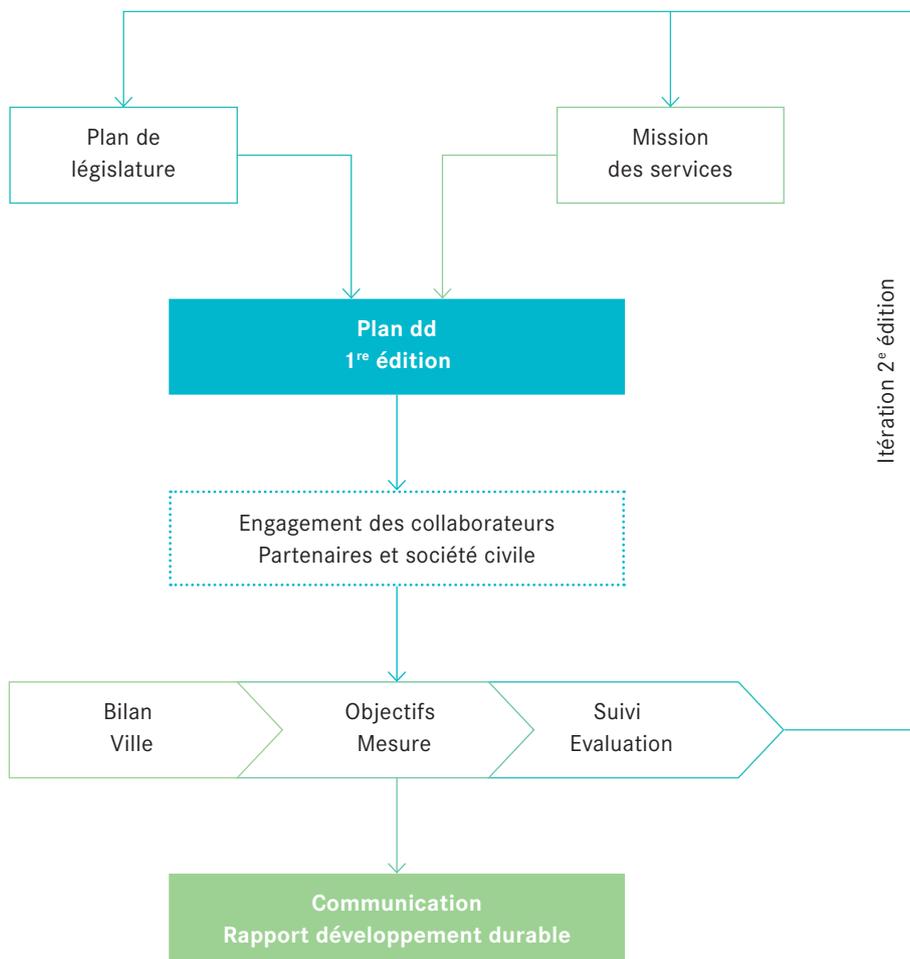
Langage épicène: pour faciliter la lecture du document, nous avons renoncé à féminiser systématiquement toutes les expressions ou à utiliser les tirets pour introduire le féminin. Mais il est entendu que, même formulées au masculin, les expressions s'appliquent aux deux sexes.

1.2 Fondement et visée générale

Le fondement et la visée générale de l'ensemble de la démarche permettent de mieux comprendre les choix opérés. Deux points sont à relever :

1. Le plan de développement durable ne se substitue pas à la stratégie générale de la Ville. La mission de ce segment est de soutenir, promouvoir et rendre compte des avancées et des grandes tendances du développement durable dans l'évolution de la ville. C'est sa raison d'être et son utilité de principe.

Ce point est essentiel à rappeler afin de situer cette approche dans le contexte des autres politiques de la Ville. Elle s'appuie dans une large mesure sur les grands axes stratégiques de la Ville et n'entre pas en contradiction ou concurrence avec ces dernières, mais les consolide sous l'angle de la durabilité. Le Plan développement durable s'inscrit ainsi dans un cadre de faisabilité pragmatique et réaliste.



2. Le plan de développement durable n'ayant jamais été réalisé au préalable, cette première édition permet d'asseoir les thématiques pertinentes du développement durable pour Lausanne. Cette assise stratégique a pour visée de fournir une vision structurante et partagée du développement durable.

Partant de là, il est opportun de favoriser une représentation transversale des thématiques de durabilité, en conformité avec le cadre conceptuel des trois piliers du développement durable, et avec les lignes directrices de la Confédération.

Cette première édition fonctionne comme un socle fondateur sur lequel les renouvellements de la stratégie pourront être bâtis. Dans le futur, le renouvellement du Plan dd pourrait parfaitement être axé sur des focus thématiques plus restreints et procéder par un tournus de ces derniers, selon les priorités de la Municipalité.

Finalement, pour répondre aux potentiels d'amélioration constatés dans le Bilan, la démarche proposée permettra de décliner un plan de communication cohérent. De ce point de vue, elle est aussi un outil central pour la sensibilisation, l'information et la valorisation des actions réalisées dans la durabilité par l'ensemble des directions communales.

1.3 Cadre temporel

L'échelle de validité de cette stratégie est fixée à 5 ans, ainsi :

1. **Elle garantit** l'équilibre entre l'évolution des actions entreprises à court/moyen termes et les projets de plus long cours ;
2. **Elle correspond** à l'usage le plus répandu dans le cadre d'une stratégie développement durable, à l'instar de celui de la Confédération et du Canton ;
3. **Elle est compatible** avec la charge de travail de la récolte des données, compte tenu des ressources de pilotage disponibles dans les services et à l'Unité développement durable (Udd).

Section II.

Enjeux, Objectifs, Mesures & Indicateurs



2.1 Choix des contenus

La démarche adoptée pour la structure des enjeux, objectifs, mesures et indicateurs de réalisation concilie plusieurs dimensions, dont les choix sont expliqués ci-dessous.

a.

Ancrage stratégie/plan directeur dans les services

Le développement des projets de durabilité dépend fortement de sa compatibilité avec le contexte déjà existant. Cela concerne, d'une part, la cohérence de l'ensemble des politiques de la Ville avec le « segment » durabilité ; et d'autre part, une exigence de pragmatisme quant à la faisabilité technique, financière et de capital humain (cf. sections « Plan d'action » et « Incidence budgétaire »). C'est pourquoi la sélection des contenus est opérée en deux temps :

1. **La lecture fine** des documents de référence des services (stratégies/schémas/plans directeurs), lorsqu'existants, a permis d'identifier les axes et mesures ayant un contenu de poids en termes de développement durable pour les thématiques sélectionnées. Comme évoqué en introduction, le constat démontre que les politiques actuellement en œuvre, intègrent souvent une prise en considération non-négligeable des enjeux de durabilité.
2. **En complément**, l'Udd a proposé une série de mesures à initier afin d'adresser l'ensemble des enjeux thématiques sélectionnés pour Lausanne.

b.

Démarche participative services et associations

En ligne avec l'approche adoptée pour le Bilan, la formulation des enjeux, objectifs et mesures a été réalisée de manière participative. Ce travail est le fruit d'une co-construction de l'Udd avec les services, chef-fes de services et collaborateurs concernés. Cette collaboration a permis de garantir la pertinence des choix opérés ainsi que leur faisabilité sur le terrain. Très fructueuse, elle a favorisé l'identification et l'adhésion des services aux orientations choisies.

Dans un deuxième temps, cette démarche participative a été complétée par l'organisation d'une concertation des associations. Au total, 44 associations ont été conviées aux cours de 6 entretiens. Dans l'impossibilité d'être exhaustif, il fut demandé aux services de dresser une liste des principales associations partenaires de leurs activités. Cette liste fut complétée par l'Udd en vue d'une bonne représentativité des différents groupes d'intérêts sur les thèmes discutés.

Outre la reconnaissance des associations d'avoir été consultées sur la démarche en cours, l'implication de la société civile a également permis de « tester » l'intérêt des propositions retenues. Les résultats de ce dialogue furent très positifs, notamment sur le degré d'adhésion aux mesures sélectionnées. Les associations ont aussi apprécié la proposition de réfléchir ensemble à un réseau d'échanges avec l'Udd sur les questions de développement durable. Cette réflexion n'étant qu'à ses prémises, elle donnera lieu à une note de synthèse ultérieure.

Les référentiels sur lesquels cette étape s'est appuyée sont identiques au Bilan, à savoir :

- **La Charte et les 10 Engagements d'Aalborg**
- **La stratégie 2012 – 2015 pour le développement durable de la Confédération**
- **Les lignes directrices du canton de Vaud**
- **Les référentiels internationaux tels que : ONU, EU, OCDE, Iso 26000, GRI**

Ce cadre de références a permis de formaliser la définition des enjeux les plus importants et les plus actuels pour le développement durable. A l'instar des discussions sur les changements climatiques, il existe aujourd'hui un large consensus concernant les principaux défis du développement durable. Grâce aux éléments critiques ressortis du Bilan Ville, un travail d'adaptation des enjeux a été opéré par rapport aux spécificités de Lausanne.

Structure thématique

L'architecture a été légèrement remaniée par rapport à celle du Bilan. Cela ne compromet pas la cohérence avec ce dernier. Elle comprend au total 9 enjeux thématiques, répartis en 3 groupes :

Le premier groupe rassemble les thèmes usuels de la durabilité liés aux enjeux des collectivités en milieu urbain, définis comme suit :

1. Gouvernance
2. Cohésion sociale
3. Finances & Economie durables
4. Biens naturels communs
5. Planification & Conception
6. Production & consommation

Le deuxième groupe rassemble deux thèmes transversaux qui compilent en grande partie des données déjà existantes dans le premier groupe. Afin de rester compatibles avec les Engagements d'Aalborg, ces deux entrées nécessitent une place à part entière et sont définis comme suit :

7. Promotion santé & Prévention
8. Du local au global

Le troisième groupe traduit la volonté des autorités dans le préavis 2012/3, de mettre en œuvre le maximum d'effort en faveur du dialogue qu'elle entend entreprendre avec ses parties prenantes extérieures, population et secteur privé. Il permet de définir :

9. L'Exemplarité de l'administration

Cette répartition satisfait une double exigence : d'une part, l'assurance de couvrir les principaux enjeux du développement durable évoqués précédemment ; et, d'autre part, l'assurance de rester compatible avec les conditions-cadres des Engagements d'Aalborg, en vue de leur signature, si la Municipalité le juge opportun le moment voulu.

2.2 Structure: cartes thématiques

1. Gouvernance & Gestion locale vers la durabilité	p.10
2. Cohésion sociale	p.11
3. Finance & Economie durable	p.12
4. Bien naturels communs	p.13
5. Planification & Conception	p.14
6. Production et Consommation	p.15
Thèmes transversaux	
7. Promotion Santé & Prévention	p.16
8. Du Local au Global	p.17
9. Administration exemplaire	p.18

1. Gouvernance & Gestion locale vers la durabilité

Les enjeux thématiques pour une gouvernance durable s'assurent de:

- L'intégration des principes du développement durable dans la conception des politiques publiques;
- La transversalité des approches, la coordination des actions et la participation active des parties prenantes concernées par la vie démocratique;
- La recherche de qualité, d'efficacité, d'efficience, d'innovation et d'amélioration continue;
- la recherche de partenariats gagnants avec des acteurs privés ou d'autres institutions;
- La transparence de l'information.

Objectifs généraux **Unité développement durable**

- Elaborer une vision partagée, une stratégie et des actions de développement durable pour la Ville.

Capital humain

- Renforcer la responsabilité sociétale de l'employeur par la mise en œuvre d'une politique de ressources humaines exemplaire.

Pour Lausanne

La transversalité et la coordination des politiques publiques sont indispensables à l'intégration des principes du développement durable. Plus spécifiquement, l'engagement précoce de la Ville dès 1998, mérite d'être relevé.

Pendant les 15 premières années de son engagement, Lausanne a privilégié, avec succès, la réalisation rapide de nombreuses actions couvrant pratiquement l'ensemble des domaines publics.

Aujourd'hui, à l'aube d'une seconde étape, il s'agit de faire un pas de plus et de construire une stratégie de durabilité globale pour une action plus lisible et mesurable.



2. Cohésion sociale

Les enjeux thématiques en termes de cohésion sociale se traduisent par :

- L'augmentation des personnes ayant besoin du soutien de l'aide sociale et de l'aide sociale d'urgence ;
- Des difficultés d'accès au logement et à l'emploi devenant des facteurs d'exclusion ;
- Des inégalités d'accès à l'éducation, à la culture et au sport, facteurs d'égalité des chances et d'épanouissement personnel ;
- Des discriminations diverses liées à l'origine, au sexe, au handicap, etc. ;
- La distension du lien social, le manque de compréhension mutuelle, l'augmentation de l'individualisme et des incivilités ;
- L'enclavement social et culturel ;
- Le sentiment d'insécurité.

Objectifs généraux

Liens sociaux de proximité

- Favoriser les liens entre les habitants dans les différents quartiers.

Intégration

- Favoriser l'intégration de tous les habitants en promouvant l'égalité des chances et en luttant contre les discriminations.

Participation à la vie citoyenne et associative

- Promouvoir la participation à la vie citoyenne et associative pour toutes les générations.

Liens intergénérationnels

- Renforcer la cohésion sociale en développant des actions pour les différents groupes d'âge et des actions favorisant le lien entre les générations.

Pour Lausanne

La Ville s'engage de manière conséquente en complément des exigences cantonales et fédérales. Sa philosophie d'action cherche à rendre autonome, à développer le pouvoir d'agir et le vivre ensemble. Elle préfère aussi s'engager fortement en amont pour éviter une précarisation plus coûteuse sur les plans humain et financier. La Ville mène donc également des actions spécifiques pour répondre aux besoins des différents groupes de la population, des plus jeunes aux anciens, pour développer l'intégration, les liens sociaux dans les quartiers, et pour augmenter le sentiment de sécurité.



3. Finances & Economie durables

Les enjeux thématiques pour une gestion financière et économique durable impliquent :

- Des comptes équilibrés et un recours limité à l'endettement permettant le développement de la Ville et une distribution équitable des ressources entre les générations ;
- Une transition nécessaire vers une croissance économique découplée de l'usage croissant des ressources naturelles ;
- La prise en considération des trois piliers du développement durable en matière d'allocation des ressources ;
- Une attention face à l'évolution de nouveaux modes de financement ;
- Une évolution indispensable des pratiques des acteurs économiques vers davantage de vision à long terme sur le plan social, économique et environnementale.

Objectifs généraux

Finances publiques

- Assurer durablement les ressources financières nécessaires à accompagner l'évolution de la Ville.

Développement économique et entreprises responsables

- Favoriser l'intégration des préoccupations de la durabilité dans les pratiques professionnelles.
- Mobiliser tous les acteurs économiques comme des acteurs de la ville durable.

Pour Lausanne

Les questions économiques ainsi que la santé financière d'une organisation/communité sont parties intégrantes de la durabilité, car les développements sociétaux et écologiques dépendent de leur viabilité économique.

L'emploi a augmenté à Lausanne ces 10 dernières années, mais de manière plus faible que la population. La capitale n'a donc pas profité autant que d'autres villes du dynamisme économique du Canton, et tend vers une fonction de plus en plus résidentielle. Comme ville-centre, Lausanne participe considérablement à la mise à disposition d'infrastructures importantes pour le développement économique et culturel du Canton ; le cercle des bénéficiaires dépasse ainsi largement les frontières de la Commune, et la contribution de financement entre les communes bénéficiaires demeure une réflexion à développer.

La dette externe de la Ville a augmenté durant les trois décennies passées, en raison de budgets déficitaires et d'investissements urbains importants. Ceci a engagé la Ville à entreprendre un plan d'assainissement des finances publiques afin d'atteindre un meilleur équilibre et développer sa capacité d'investissement sans accroître son endettement.

3

4. Biens naturels communs

Les enjeux thématiques d'une gestion responsable des biens naturels communs impliquent la prise en compte de :

- La pression de la densification sur la nature, ses fonctions sociales et environnementales ;
- La qualité écologique des espaces verts et forêts ;
- L'épuisement des ressources d'énergies non renouvelables ;
- L'impact environnemental de l'usage des énergies fossiles ;
- Des atteintes au cycle de l'eau dues à l'imperméabilisation des sols et aux rejets polluants ;
- Des risques pour la santé dus à des polluants ou micro-organismes insuffisamment traités (virus, bactéries, micropolluants, nanoparticules) ;
- Des effets du changement climatique sur la distribution d'eau (sécheresse et crues) ;
- Des objectifs antinomiques de la réduction de la consommation d'eau et du financement des infrastructures.

Objectifs généraux

Nature & paysage

- Préserver les ressources naturelles tout en continuant à réduire les externalités négatives sur l'environnement.

Energie

- Assurer la transition énergétique grâce à la recherche d'efficacité énergétique et à la production d'énergies renouvelables locales.

Eau

- Assurer à long terme la distribution d'une eau de qualité grâce à des infrastructures performantes, tout en préservant les ressources et le cycle de l'eau.

Air

- *Voir mobilité/air (5. Planification & conception)*

Pour Lausanne

La démarche générale de la Ville reflète une préoccupation et un investissement grandissants dans les enjeux environnementaux et climatiques. Densifier constitue le meilleur choix connu à ce jour pour lutter contre le « grignotage » urbain sur la nature ; cela demande cependant une gestion raisonnée permettant la meilleure cohabitation possible entre les impératifs de préservation des ressources naturelles et la recherche de qualité de vie des habitants.

Dans le domaine de l'énergie, la Commune possède une vision et une stratégie bien définies et peut d'ores et déjà démontrer d'excellents résultats dans la réduction des émissions CO2 et la production d'énergies renouvelables. L'efficacité énergétique mérite une attention particulière ses prochaines années dans le cadre des mesures de réduction de la consommation d'énergie.

Forte de son héritage nature, Lausanne attache une grande importance à la biodiversité et à la qualité de ses espaces verts et forêts. Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable de qualité, la Ville de Lausanne souhaite préserver les ressources naturelles, diminuer les rejets polluants à la sortie des STEP et abandonner les produits phytosanitaires.



5. Planification & Conception

Les enjeux thématiques afin de tendre vers une urbanisation harmonieuse, se préoccupent de prendre en compte :

- Les multiples effets négatifs économiques, sociaux et environnementaux de l'étalement des constructions ;
- La tension entre densification et qualité du cadre de vie ;
- La tension entre densification de qualité et maîtrise des coûts pour la collectivité ;
- L'utilisation des espaces publics très sollicités, et parfois disputée par des besoins en concurrence ;
- La tension entre évolution de la ville et protection du patrimoine bâti ;
- L'impact environnemental et social des constructions de la conception à la déconstruction (énergie, matériaux, santé des usagers) ;
- La croissance de la mobilité individuelle liée à la croissance de la population et aux modes de vie ;
- Les impacts économiques et sociaux d'infrastructures non adaptées aux besoins en mobilité ;
- Les atteintes à l'environnement et à la santé dues à la mobilité (air et bruit).

Objectifs généraux

Planification territoriale

- Répondre aux besoins de la croissance démographique en misant sur une densification de qualité, à laquelle participent, dans les quartiers, la mixité fonctionnelle et la mixité sociale, ainsi qu'un impact sur l'environnement limité.

Patrimoine bâti

- Maintenir un environnement construit de qualité en tenant compte du patrimoine existant et de l'identité qu'il donne à la ville et aux quartiers.
- Intégrer les principes du développement durable tout au long du cycle de vie du bâti.

Mobilité/Air

- Assurer des déplacements efficaces et accessibles à tous, tout en réduisant les impacts sur l'environnement et la santé.

Bruit

- Poursuivre les efforts de mise en œuvre des dispositifs anti-bruit pour la préservation de la qualité de vie des habitants et usagers.

Pour Lausanne

Des espaces publics de qualité, une mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers, une accessibilité facilitée aux transports publics, une politique favorable à la mobilité douce, et une utilisation mesurée du sol, sont les éléments-clés qu'une ville doit considérer pour intégrer la dimension dd dans son développement territorial. Intégrée dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), la capitale vaudoise connaît une mutation démographique et urbanistique portée notamment par le projet Métamorphose et par de grands projets de rénovation urbaine (quartier de Sévelin, gare CFF entre autres).

Durant la dernière décennie, les transports publics lausannois et leur fréquentation se sont fortement étendus, si bien que certaines infrastructures arrivent désormais à saturation. Il est donc nécessaire d'en améliorer l'offre en vue de modérer le trafic motorisé individuel. Avec notamment le projet Métamorphose et la politique des axes forts, le programme de Lausanne tente de répondre aux enjeux de l'expansion et de la densification démographique.

5

6. Production & Consommation

Les enjeux thématiques pour une production et une consommation responsables cherchent à éviter :

- L'épuisement des ressources naturelles pour la consommation actuelle de biens et matériaux ;
- Les impacts négatifs sur l'environnement et la société de certains modes de production de biens et matériaux ;
- La globalisation non-raisonnée des biens et services qui ne tiendrait pas compte de la sauvegarde des intérêts liés aux économies locales, régionales et nationales. Les modes de production et l'approvisionnement alimentaires sont au cœur de cet enjeu ;
- La production croissante de déchets et leurs coûts de gestion importants à charge des collectivités publiques ;
- Les atteintes à l'environnement, au cadre de vie, et à la santé en cas de gestion inappropriée de déchets.

Objectifs généraux

Achats durables

- Privilégier des pratiques d'achats responsables qui intègrent la création de valeur équitable pour toute la chaîne de fournisseurs et la minimisation des impacts écologiques néfastes.
- Promouvoir l'économie et les produits de proximité par les circuits courts dans la mesure du possible.

Green IT (Technologies de l'Information)

- Viser une amélioration continue dans la réduction de l'empreinte écologique des technologies de l'information.

Alimentation

- Contribuer à réduire l'impact écologique de l'approvisionnement alimentaire, tout en promouvant la santé et le développement économique par une meilleure intégration des circuits courts.

Déchets/Matières résiduelles

- Contribuer à une économie circulaire sur le principe des « 3R » : réduction – réutilisation – recyclage.

Pour Lausanne

Grâce à la création du Service d'achat et logistique Ville (Salv), les marchés de fournitures bénéficient d'une attention particulière sur la centralisation, l'efficacité et la prise en compte plus fine des critères dd.

Qu'il s'agisse de marchés publics, de gestion du parc-véhicule, des infrastructures informatiques et logistiques de la Ville, ou encore de la démarche pour une restauration collective durable, Lausanne fait le choix de s'impliquer en amont des problématiques sociétales et environnementales, par des politiques d'achats responsables et efficaces.

La problématique alimentaire pour une restauration collective durable a bénéficié d'un puissant consensus en faveur d'objectifs ambitieux, visant notamment, 70% d'approvisionnement de proximité, une lutte accrue contre le gaspillage alimentaire et la formation/sensibilisation des acteurs professionnels.

En aval, la Ville s'engage pour une gestion des déchets misant à la fois sur la réduction de leur production et sur la valorisation des matériaux. Infrastructures de collectes et traitement efficaces des déchets ont démontré de belles avancées. La mobilisation, indispensable au dispositif, a été largement renforcée grâce à la taxe au sac répondant au principe du pollueur-payeur.

6

7. Promotion Santé & Prévention

Les enjeux thématiques concernant les principaux déterminants de la santé hors du champ d'action de la santé elle-même, sont :

- Les risques liés à l'augmentation des dépendances chez les jeunes ;
- Les modes de vie défavorables : sédentarité, alimentation. 40% de la population suisse de plus de 15 ans en surcharge pondérale ;
- La qualité de l'air stagnante en milieu urbain dense ;
- Les risques liés à l'augmentation des micropolluants dans l'eau potable ;
- Les émissions sonores dues à la vie nocturne et au trafic. En Suisse 32% des personnes se disent régulièrement gênés par le bruit du trafic ;
- L'augmentation des coûts de la santé pour la société.

Objectifs généraux **Prévention et modes de vie (alimentation, sport, etc.)**

- Prévenir, notamment chez les jeunes, les comportements à risques et inciter les habitants à adopter un mode de vie sain par des mesures accessibles à tous.

Qualité de l'environnement (air, bruit, eau)

- Assurer une qualité de l'air, de l'eau et de l'environnement sonore favorable à la santé. Ces objectifs sont traités sous les chapitres : air, bruit, eau, dans les sections 4 (*Biens naturels communs*) et 5 (*Planification & Conception*).

Pour Lausanne

Le développement de nouveaux modes de vie sont plus particulièrement présents et rapides dans les centres urbains. Forte de ce constat, la Ville fait preuve d'une dynamique active dans les domaines de la santé et de la prévention.

En tant que Capitale olympique, Lausanne développe depuis de nombreuses années des programmes sportifs à l'intention des jeunes. Les valeurs de respect, santé et plaisir sont au cœur de ces mesures. Cette approche s'accompagne par la volonté d'étendre la promotion de ces valeurs, à travers une offre élargie à l'ensemble de la population et des aînés également.

Les jeunes liés à des comportements à risques (alcool, dépendances, désaffiliation scolaire, mal-être social et psychologique) sont traités par des dispositifs de prévention et d'accompagnement. Cependant, leur nombre grandissant suppose, pour le futur, une vigilance particulière de la part des autorités qui devra sans doute augmenter ses capacités d'action en ce sens.

Les actions air, bruit, eau sont traitées dans les sections 4 (*Biens naturels communs*) et 5 (*Planification & Conception*).



8. Du Local au Global

Les enjeux thématiques liés au renforcement de la coopération internationale sont de contribuer à l'échelle locale aux réponses globales, afin de limiter :

- Les impacts négatifs des activités locales sur les changements climatiques (mobilité, production et consommation d'énergie, densification, traitements de la nature et de l'eau);
- Les risques liés aux changements climatiques pour les espaces urbains et leur population (îlots de chaleur, précipitations fortes et concentrées, épisodes de sécheresse);
- La persévérance de la pauvreté extrême dans le monde (deux milliards d'êtres humains vivent avec moins de 2 dollars US/jour);
- L'augmentation des inégalités entre riches et pauvres à l'échelle mondiale;
- La compromission des perspectives de développement des pays pauvres par des facteurs d'instabilité financière, de changements climatiques, de raréfaction des ressources naturelles, ou encore de conflits armés.

Objectifs généraux **Solidarité internationale**

- Consolider une vision partagée et les engagements de la Ville de Lausanne en matière de coopération au développement.

Climat (mobilité, énergie, nature, eau)

- Limiter les impacts négatifs des activités locales sur le climat et prendre en compte les risques du changement climatique pour la Ville.

Pour Lausanne

Les frontières climatiques et démographiques ne seront jamais aussi perméables que dans les futures décennies. Cette réalité, de ne partager qu'une seule planète devenant exsangue, engage de plus en plus à lier les considérations locales aux impacts globaux.

Consciente de sa responsabilité hors de ses frontières (changements climatiques, voire section 4, 5), Lausanne s'engage pour un monde plus solidaire en soutenant des projets présents sur 4 continents sur des thématiques comme le développement urbain durable, la gouvernance pour la démocratie, le respect des droits des enfants et d'autres encore.

La contribution des Lausannois à un monde plus solidaire c'est aussi l'existence de partenariats forts avec plusieurs collectivités locales sur le plan international, entre autres: Solidarit'Eau – Association internationale des Maires francophones – Association des agences pour la démocratie locale.



9. Administration exemplaire

L'exemplarité de l'administration, à savoir les actions appliquées à la gestion interne de l'administration, capitalise un grand nombre d'objectifs et de mesures déjà compris dans le premier groupe thématique.

Les enjeux thématiques permettant de s'engager dans la voie d'une administration exemplaire signifient :

- S'assurer de l'adéquation discours-actions, et renforcer la cohérence des engagements et des actions de la Ville;
- Montrer l'exemple au-delà du cadre légal;
- Favoriser la réplication de la démarche et la mobilisation des acteurs;
- Éviter des dégâts d'image pouvant conduire à une perte de confiance de la population.

Objectifs généraux

Capital humain

- Renforcer la responsabilité sociétale de l'employeur par la mise en œuvre d'une politique de ressources humaines exemplaire.

Finances publiques

- Assurer durablement les ressources financières nécessaires à accompagner l'évolution de la Ville.

Nature & paysage

- Préserver les ressources naturelles tout en continuant à réduire les externalités négatives sur l'environnement.

Eau

- Assurer à long terme la distribution d'une eau de qualité grâce à des infrastructures performantes, tout en préservant les ressources et le cycle de l'eau.

Patrimoine foncier communal

- Répondre aux besoins de la croissance démographique en misant sur une densification de qualité, à laquelle participent, dans les quartiers, la mixité fonctionnelle, la mixité sociale et la convivialité, ainsi qu'un impact sur l'environnement limité.

Patrimoine bâti communal (administratif et financier)

- Maintenir un environnement construit de qualité en tenant compte du patrimoine existant et de l'identité qu'il donne à la ville et aux quartiers;
- Intégrer les principes du développement durable tout au long du cycle de vie du bâti.

Mobilité interne

- Renforcer la mise en œuvre du programme «mobilité interne» en vue de réduire les impacts CO2 sur l'environnement, dus aux déplacements professionnels et privés des collaborateurs.

Achats durables

- Privilégier des pratiques d'achats responsables qui intègrent la création de valeur équitable pour toute la chaîne de fournisseurs et la minimisation des impacts écologiques néfastes;
- Promouvoir l'économie et les produits de proximité par les circuits courts, dans la mesure du possible.

Green IT (Technologies de l'Information)

- Viser une amélioration continue dans la réduction de l'empreinte écologique des technologies de l'information.



Alimentation

- Contribuer à réduire l'impact écologique de l'approvisionnement alimentaire, tout en promouvant la santé et le développement économique par une meilleure intégration des circuits courts et régionaux.

Programme Eco-gestes : énergie, eau, produits, déchets

Pour Lausanne

4^e ville de Suisse, environ 5'000 collaborateurs (temps partiels inclus), un rayonnement touristique et culturel international, Lausanne jouit d'une dynamique et d'une exposition qui la rendent d'autant plus consciente de son rôle d'exemplarité.

Celui-ci peut s'entendre sous deux angles : l'un concerne l'intégration des éléments de durabilité que la Ville déploie dans ses politiques publiques au service de ses administrés ; le second s'attache aux mesures de développement durable qu'elle applique au sein même de son administration.

Ce second volet regroupe des actions sur les trois piliers du développement durable, à l'exemple des projets en cours sur les économies d'énergie, le tri des déchets, et l'abandon des produits phytosanitaires.

Si l'administration est souvent appelée à partager ses bonnes pratiques avec ses partenaires et d'autres communes, un effort de systématisation des projets pilotes doit encore se développer pour l'avenir.

Les cartes thématiques comprenant les enjeux, objectifs, mesures et indicateurs de réalisation validés avec les services, constituent la section de propositions des pages suivantes.

Section III.

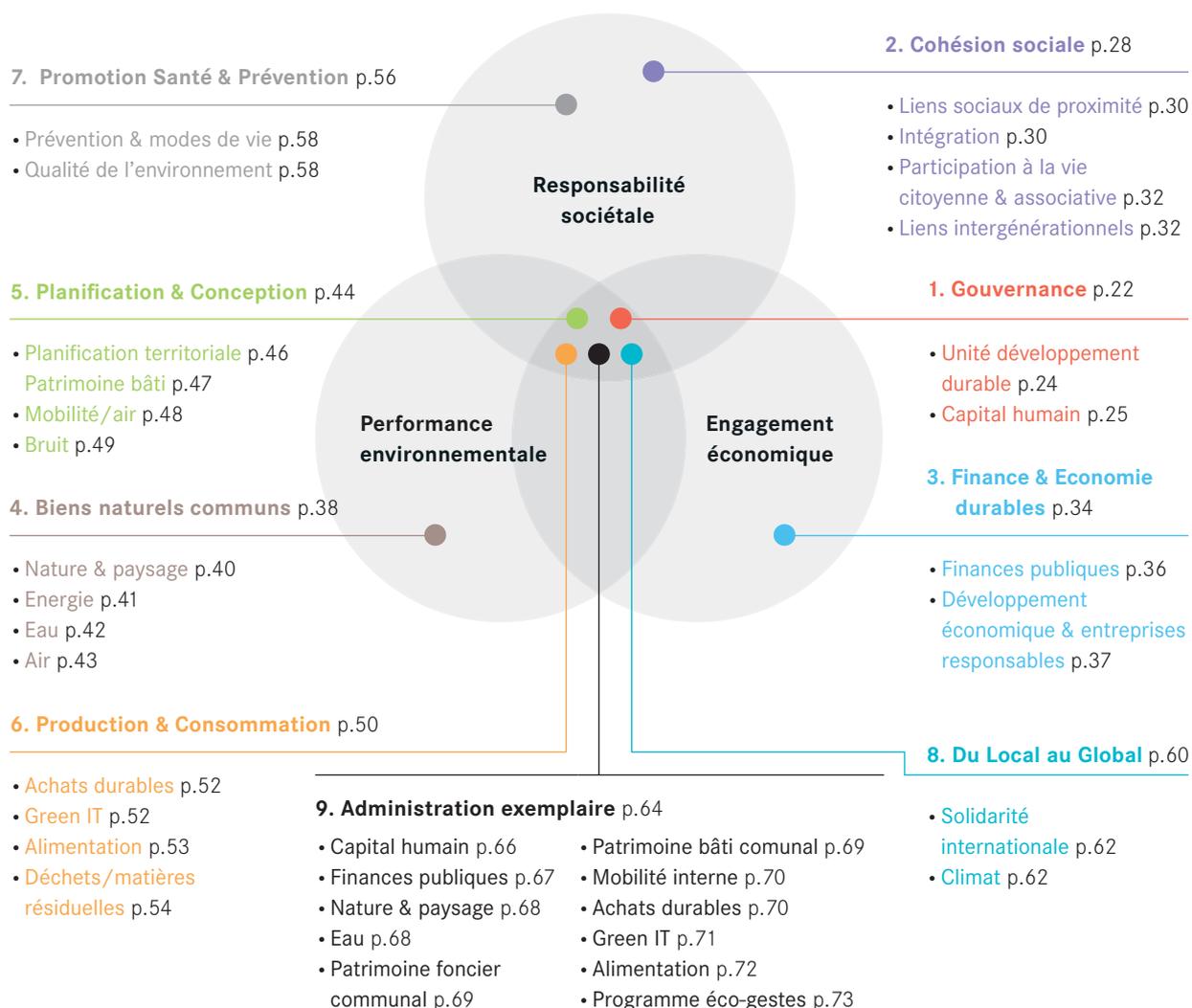
Cartes thématiques



3.1 Enjeux, objectifs, mesures & indicateurs de réalisation

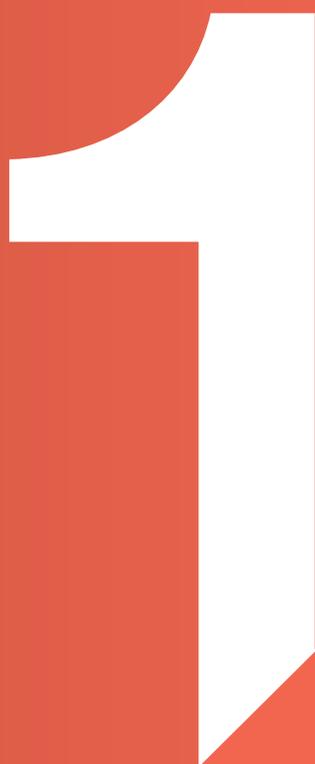
La section III. présente l'exhaustivité des contenus co-construits et validés par les services et l'Udd. Les écarts d'envergure dans les différentes mesures s'expliquent du fait que certaines d'entre elles sont parties intégrantes de réalisations issues de préavis existants. Leur ampleur peut donc contraster avec des mesures de nature plus modeste, mais dont l'initialisation ou la poursuite de mise en œuvre présentent une vraie valeur ajoutée.

Les indicateurs de réalisation ne doivent, quant à eux, pas être considérés dans l'absolu. Ils nécessiteront une attribution de valeur spécifique lorsqu'ils seront évalués en vue d'une reddition des résultats.



Engagement thématique

1. Gouvernance & Gestion locale vers la durabilité



Les enjeux thématiques pour une gouvernance durable s'assurent de :

- **L'intégration des principes du développement durable dans la conception des politiques publiques ;**
.....
- **La transversalité des approches, la coordination des actions et la participation active des parties prenantes concernées par la vie démocratique ;**
.....
- **La recherche de qualité, d'efficacité, d'efficience, d'innovation et d'amélioration continue ;**
.....
- **La recherche de partenariats gagnants avec des acteurs privés ou d'autres institutions ;**
.....
- **La transparence de l'information.**
.....

Objectifs généraux

Unité de développement durable

Elaborer une vision, une stratégie et des actions de développement durable de la Ville qui mise sur :

- L'intégration des principes du développement durable dans la conception des politiques publiques ;
- La transversalité des approches, la coordination des actions et la participation active des parties prenantes concernées par la vie démocratique ;
- La recherche de qualité, d'efficacité, d'efficience, d'innovation et d'amélioration continue ;
- La recherche de partenariats gagnants avec des acteurs privés ou d'autres institutions ;
- La transparence de l'information.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
1.01 Etre une force de proposition active et accompagner les services de la Ville et la société civile dans le développement de nouveaux projets de développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux projets dd initiés et /ou accompagnés par l'Udd au service de l'administration. • Nombre de projets dd initiés et /ou accompagnés par l'Udd au service de la société civile. 	Udd	- Mission Udd
1.02 Contribuer à élaborer la mise en œuvre transversale des méthodes participatives pour les services de la Ville en vue de favoriser la concertation de la population concernée par des projets urbains.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type d'actions mis en œuvre. 	Udd	- A initier
1.03 Promouvoir la réplication des actions développement durable par la mobilisation de la population.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évènements organisés (campagnes, conférences, etc.). 	Udd	- A initier
1.04 Promouvoir et favoriser la concertation, la consultation et la collaboration entre les services.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type d'actions mis en œuvre. 	Udd	- Mission Udd
1.05 Elaborer une nouvelle stratégie de communication qui permette d'optimiser l'information et la reddition de compte/ reporting aux élus et à la population.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie communication/reporting. 	Udd	- A initier
1.06 Consolider les critères de bonne gouvernance du Fonds communal pour le développement durable, notamment dans ses processus de fonctionnement, d'information et de financement.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type d'actions mis en œuvre (grille de lecture, évaluation, règlement, formulaire, etc.). • Reporting annuel, communication qualitative et quantitative des projets subventionnés. 	Udd	- Documents cadres FDD

Objectifs généraux

Capital humain

Renforcer la responsabilité sociétale de l'employeur par la mise en œuvre d'une politique de ressources humaines exemplaire :

- Promouvoir l'égalité des chances ;
- Développer les compétences du personnel ;
- Favoriser l'équilibre vie professionnelle – vie privée ;
- Valoriser les collaborateurs/trices dans leur savoir-faire, capacités d'initiative et de décision ;
- Poursuivre l'intégration et l'amélioration du bien-être au travail.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
1.07 S'assurer que la rémunération des collaborateurs/trices s'appuie sur des critères objectifs, transparents et non-discriminants.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du programme Equitas. 	SPeL	- Programme Equitas
1.08 Développer les mesures d'égalité des chances pour les collaborateurs/trices de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'égalité salariale Homme/Femme. • Indice de représentation des femmes aux postes de cadres, d'adjointes et de cheffes de service. • Indice de représentation des hommes dans les postes à temps partiel. 	SPeL	- Politique de l'égalité entre femmes et hommes (2005) - Programme Equitas
1.09 Maintenir et renforcer les compétences des collaborateurs/trices par une politique de formation permettant d'optimiser l'employabilité continue du personnel sur le marché du travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inscriptions aux cours CEP. • Nombre d'heures de travail octroyées pour la formation continue. 	SPeL	- Politique du personnel
bis Soutenir l'accès et la formation des jeunes à la vie professionnelle, en intégrant également des jeunes en situation de rupture scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'apprentis en formation. 	SPeL	- IARPAC
1.1 Etendre les mesures garantissant une meilleure conciliation et équilibre entre vie professionnelle et vie privée.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des actions d'aménagement du temps de travail. • Evolution du nombre d'employés ayant accès au télétravail. 	SPeL	- Politique de l'égalité entre femmes et hommes (2005)
1.2 Augmenter les mesures de motivation et d'empowerment du personnel en valorisant un management plus participatif et une culture d'entreprise motivante pour les collaborateurs/trices.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du taux de rotation du personnel. • Nombre et type d'action mis en œuvre. 	SPeL	- A initier
1.3 Améliorer le bien-être au travail par une meilleure connaissance des causes d'absence.	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de jours d'absence maladie par employé. • Programme de gestion préventive des absences. • Formations des cadres à la détection des risques. 	SPeL	- Programme Egalité et qualité de vie au travail
1.4 Reconnaître la pénibilité physique et/ou psychologique des tâches liées à certains métiers et minimiser leurs impacts par des mesures de prévention et/ou d'accompagnement adéquates.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance salariale par le programme Equitas. • Nombre et type de mesures de prévention mises en œuvre. • Nombre de personnes au bénéfice d'une reconversion de poste. 	SPeL	- Programme Equitas - Programme Egalité et qualité de vie au travail

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
1.5 Promouvoir les activités sportives auprès des employés.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'abonnements sportifs contractés en lien avec le Programme Sport Bien-être ou les abonnements fitness subventionnés. 	SIPP	- Programme Sport Bien-être
1.6 Promouvoir les bonnes habitudes ergonomiques pour le personnel de bureau.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conseils effectifs. 	USST	- Programme santé et sécurité au travail
1.7 Prévenir les risques de blessures et d'usures pour les professions physiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites préventives auprès du médecin du travail. • Nombre et type de programme de prévention mis en œuvre dans les services. 	USST	- Programme santé et sécurité au travail

**Si les principales mesures
de durabilité étaient implantées...**



**... à quoi ressembleront nos
sociétés et notre environnement
dans 20 ans ?**

Engagement thématique

2. Cohésion sociale



Les enjeux thématiques en termes de cohésion sociale se traduisent par :

- **L'augmentation des personnes ayant besoin du soutien de l'aide sociale et de l'aide sociale d'urgence ;**
.....
- **Des difficultés d'accès au logement et à l'emploi devenant des facteurs d'exclusion ;**
.....
- **Des inégalités d'accès à l'éducation, à la culture et au sport, facteurs d'égalité des chances et d'épanouissement personnel ;**
.....
- **Des discriminations diverses liées à l'origine, au sexe, au handicap, etc. ;**
.....
- **La distension du lien social, le manque de compréhension mutuelle, l'augmentation de l'individualisme et des incivilités ;**
.....
- **L'enclavement social et culturel.**
.....

Objectifs généraux

Liens sociaux de proximité

Favoriser les liens entre les habitants dans les différents quartiers :

- Mettre à disposition des infrastructures de proximité, des lieux et des espaces publics favorables à la rencontre ;
- Inciter les habitants à se mobiliser dans la vie de leur quartier.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
2.01 Améliorer le vivre-ensemble en développant les structures et les activités autour des maisons de quartier et des centres sociaux culturels.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ouverture de maisons de quartier accessibles à tous. • Nombre de nouveaux contrats de quartier. 	SJL (FASL) - Contrats de SAI (poste quartier contrats de quartier)	- En cours
2.02 Soutenir et amplifier les initiatives permettant de développer la vie de quartier en faveur des liens sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de projets initiés (plantage, Fête des voisins, Caravane de quartier). 	SJL (FASL) - Planifié SAI (poste contrats de quartier)	

Objectifs généraux

Intégration

Favoriser l'intégration de tous les habitants en promouvant l'égalité des chances et en luttant contre les discriminations.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
2.03 Poursuivre le développement engagé depuis plusieurs années des capacités et structures d'accueil pré et parascolaires. Cela favorise ainsi l'égalité d'accès au travail, y compris pour les parents d'enfants en situation de handicap.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants scolarisés (dès 4 ans) sur liste d'attente pour l'accueil parascolaire. • Nombre de structures d'accueil spécifiques pour les 4 mois – 4 ans. • Nombre de structures d'accueil de la petite enfance également ouvertes aux personnes bénéficiant de mesures de réinsertion professionnelle. • Nombre de structures d'accueil également ouvertes aux enfants en situation de handicap. 	SAJE	- A initier
2.04 Renforcer l'ouverture des centres socioculturels comme lieux d'intégration socioculturelle et générationnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ouverture de centres socioculturels. • Nombre d'heures d'ouverture totalisées par les centres socioculturels. 	SJL	- Activités FASL
2.05 Lutter contre la désaffiliation sociale en augmentant la détection des jeunes à risques et en promouvant les actions auprès des jeunes hors écoles.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de jeunes intégrés au programme « Protocole spécifique 15-18 ans » s'inscrivant au RI à leur 18 ans. • Nombre de projets et d'actions initiés (SJL, SSPr, brigade des jeunes). • Nombre d'offres soutenant les sports non-institutionnalisés. 	SSL SJL SEPS	- Planifié
2.06 Favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets conduits incluant les personnes en situation de handicap permettant une plus grande mixité de population, notamment dans des activités à caractère culturel. 	SJL SEPS	- Planifié (Interpellation A. Zürcher & Charte handicap, SJL)

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le travail avec les personnes en situation de handicap physique et mental pour favoriser l'intégration (collaboration, prestations scolaires, transports). Améliorer la connaissance des droits civiques pour les personnes en situation de handicap mental. 	SJL Udd	- En cours - A initier
2.07 Développer et adapter de manière continue un programme d'accueil et d'accès à l'information pour les migrants.	<ul style="list-style-type: none"> Degré de satisfaction des associations/ institutions et du public par un formulaire d'évaluation tous les 2-3 ans. Nombre d'inscription aux séances d'accueil et de visites de la Ville. Nombre d'inscription aux ateliers thématiques sur les prestations sociales, culturelles et sportives dans les quartiers. 	BLI	- Programme d'intégration communal du BLI
2.08 Renforcer l'intégration par des mesures de détection des modes de vie des écoliers en vue d'améliorer le climat social dans les établissements scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type de projets initiés. Nombre de classes et d'élèves impliqués par les mesures initiées. 	SEPS	- Planifié
2.09 Favoriser l'insertion professionnelle des personnes migrantes en valorisant leurs propres ressources et en sensibilisant les secteurs de l'emploi et de la formation à la gestion de la diversité.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'inscription à la rencontre annuelle pour les secteurs de l'emploi et de la formation. Création Remise du prix Diversité-Emploi-Formation. 	BLI	- Programme d'intégration communal du BLI
bis Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en leur fournissant les conditions cadres nécessaires à la réalisation d'un projet professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes au RI entre 2014 et 2016 comparativement à 2009 et 2012. 	SSL	- Planifié
2.1 Favoriser l'accès à la culture communale et intercommunale pour un large public.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type de projets initiés. Politiques tarifaires mises en place. 	SJL CULT	- Objectifs de la politique culturelle 2009-2013 Rapport-préavis n° 2008/26

Objectifs généraux

Participation à la vie citoyenne et associative

Promotion de la participation à la vie citoyenne et associative pour toutes les générations.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
2.2 Renforcer les mécanismes institutionnels et les initiatives relatifs à la participation des enfants et des jeunes dans l'apprentissage de la vie de la commune et du bien vivre ensemble.	<ul style="list-style-type: none"> Développement des actions relatives au Conseil des enfants et au Conseil des jeunes. 	SJL	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil des jeunes - Conseil des enfants
2.3 Faire mieux connaître les droits civiques aux migrants et aux jeunes ayant un droit de vote.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'inscription aux ateliers. Nombre d'inscription aux visites d'institutions politiques et administratives. Nombre d'inscription à la conférence annuelle du BLI. 	BLI	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'intégration communal du BLI
bis Garantir à tous les Lausannois un plein accès aux informations et aux lieux relatifs au fonctionnement institutionnel de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité des sites Internet, du matériel de vote et des salles. 	Udd	<ul style="list-style-type: none"> - A initier
2.4 Développer le conseil aux associations en matière de gestion de projet et de recherche de fonds pour la mise sur pied de projets associatifs sur les thématiques d'intégration.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'inscriptions aux cours de gestion de projet. 	BLI	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'intégration communal du BLI
2.5 Faciliter les actions et informer sur l'importance des engagements de bénévolat.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type d'actions initiées. 	Udd	<ul style="list-style-type: none"> - A initier

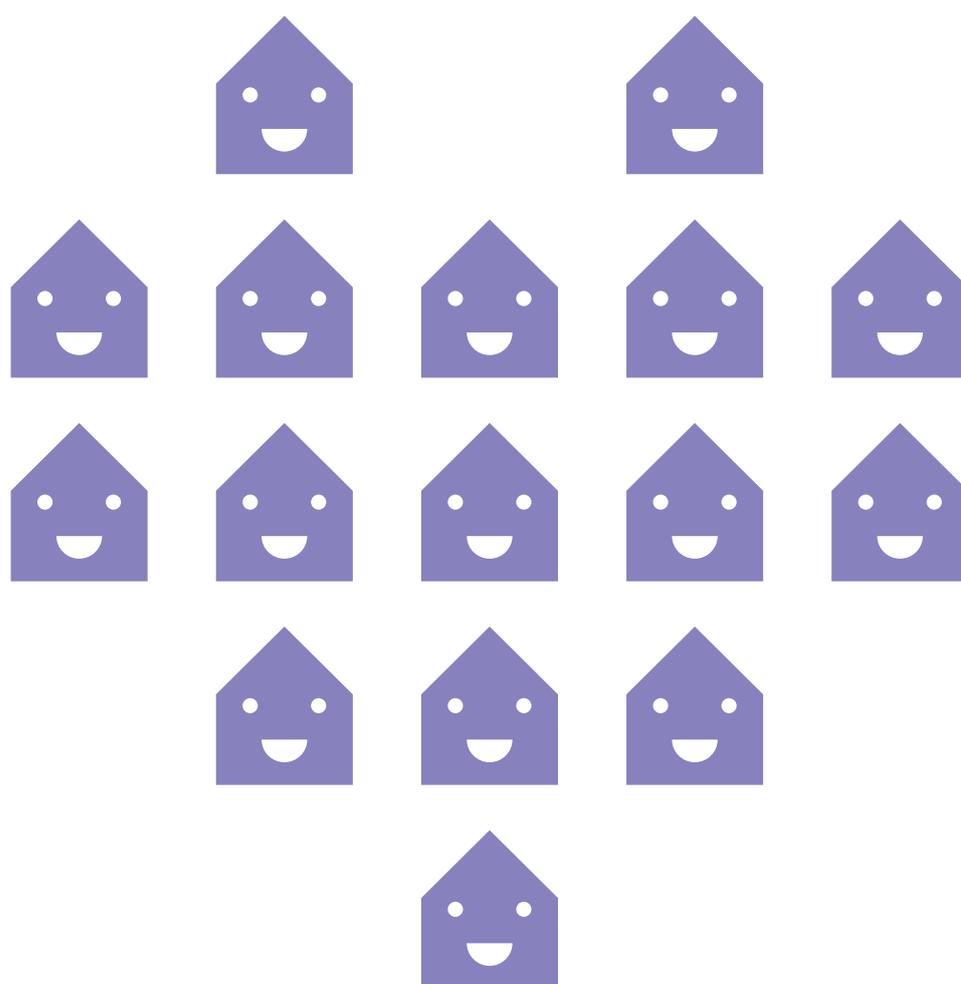
Objectifs généraux

Liens intergénérationnels

Renforcer la cohésion sociale en développant des actions pour les différents groupes d'âge et des actions favorisant le lien entre les générations.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
2.6 Développer et favoriser les collaborations entre aînés et structures d'accueil pour les enfants.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type de partenariats garderies-logements protégés. Nombre de garderies intégrées lors de construction de structures médico-sociales. Favoriser des actions menées en collaboration avec les grands-parents dans les garderies. 	SAJE	<ul style="list-style-type: none"> - A initier
2.7 Favoriser l'attention portée aux aînés en soutenant leur intégration sociale.	<ul style="list-style-type: none"> Obtention du label « Ville amie des aînés ». Evolution du taux de participation « Family Games » entre 2014 et 2017. Evolution du taux de participation au VSL (Volontaires sportifs lausannois). Promotion de projets de lecture dans les classes en partenariat avec des aînés. 	SSL Sport SEPS	<ul style="list-style-type: none"> - Planifiés

16 centres socioculturels au cœur de la vie des quartiers lausannois...



... et plus de 1200 bénévoles
engagés dans ce dialogue.

Engagement thématique

3. Finances et Economie durables



Les enjeux thématiques pour une gestion financière et économique durable impliquent :

- **Des comptes équilibrés et un recours limité à l'endettement permettant le développement de la Ville et une distribution équitable des ressources entre les générations ;**
.....
- **Une transition nécessaire vers une croissance économique découplée de l'usage croissant des ressources naturelles ;**
.....
- **La prise en considération des trois piliers du développement durable en matière d'allocation des ressources ;**
.....
- **Une attention face à l'évolution de nouveaux modes de financement ;**
.....
- **Une évolution indispensable des pratiques des acteurs économiques vers davantage de vision à long terme sur le plan social, économique et environnementale.**
.....

Assurer durablement les ressources financières nécessaires à accompagner l'évolution de la Ville.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
<p>3.01 Poursuivre les efforts d'assainissement des finances publiques afin de permettre une utilisation efficace des ressources en fonction des domaines jugés prioritaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du niveau de la dette communale (brute et nette). 	Finances	<ul style="list-style-type: none"> - En cours - Budget, plan des investissements
<p>3.02 Inciter les services à poursuivre les démarches de qualité et à mettre en place des processus d'amélioration continue pour soutenir l'efficacité des prestations fournies par l'administration communale. Cette mesure ne suppose pas une focalisation sur les démarches ISO, mais s'appuie sur le niveau des dépenses en regard des volumes et de la qualité des prestations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelles prestations. Evolution des démarches qualité dans les services. 	Finances Approche inter services	- En cours
<p>3.03 Faire entendre la voix de Lausanne et ses problématiques de ville-centre dans les réflexions et travaux sur la répartition des tâches et financements entre communes, ainsi qu'entre villes, cantons et Confédération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des clés de répartition des tâches et financement. Evolution des négociations par dossiers traités. 	Finances	- En cours

- Favoriser l'intégration des préoccupations de la durabilité dans les pratiques professionnelles;
- Mobiliser tous les acteurs économiques comme des acteurs de la ville durable.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
3.04 Évaluer avec le Canton et Lausanne Région les moyens de prendre en compte des critères de développement durable lors de l'implantation d'entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de systématisation mis en place. 	Udd	- A initier
3.05 Soutenir des initiatives en matière d'alternatives économiques, issues de l'économie sociale et solidaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Contributions financières à des projets et/ou à des organisations ESS. 	DevCom	- Préavis économie
3.06 Soutenir l'intégration des jeunes dans le monde professionnel en tant que futurs acteurs de la vie économiques et sociale.	<ul style="list-style-type: none"> • Contributions financières à des projets de soutien. • Nombre de places d'apprentissages proposées par la Ville. • Projets et partenariats créés par et/ou avec la Ville. 	DevCom	- Préavis économie
3.07 Sensibiliser, échanger et collaborer avec les entreprises locales, les institutions et les associations autour de bonnes pratiques en matière de responsabilité sociétale.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de projets initiés. 	Udd	- A initier
3.08 Développer et systématiser les exigences en matière sociale et environnementale dans les contrats de prestation ou conventions avec les institutions et associations subventionnées.	<ul style="list-style-type: none"> • Canevas des exigences sociales et environnementales. 	Udd	- A initier

Engagement thématique

4. Biens naturels communs



Les enjeux thématiques d'une gestion responsable des biens naturels communs impliquent la prise en compte de:

- **La pression de la densification sur la nature, ses fonctions sociales et environnementales;**
.....
- **La qualité écologique des espaces verts et forêts;**
.....
- **L'épuisement des ressources d'énergies non renouvelables;**
.....
- **L'impact environnemental de l'usage des énergies fossiles;**
.....
- **Des atteintes au cycle de l'eau dues à l'imperméabilisation des sols et aux rejets polluants;**
.....
- **Des risques pour la santé dus à des polluants ou micro-organismes insuffisamment traités (virus, bactéries, micropolluants, nanoparticules, etc.);**
.....
- **Des effets du changement climatique sur la distribution d'eau (sécheresse et crues);**
.....
- **Des objectifs antinomiques de la réduction de la consommation d'eau et du financement des infrastructures.**
.....

Objectifs généraux

Nature & paysage

Préserver la nature et le paysage grâce à :

- La mise en réseau du territoire par le renforcement des composantes naturelles et paysagères ;
- Une meilleure intégration des composantes naturelles, paysagères et topographiques dans les planifications urbaines ;
- Des pratiques de gestion favorables à l'environnement ;
- La promotion de l'agriculture de proximité ;
- La mobilisation des acteurs privés ;
- La préservation de l'intégrité paysagère et naturelle des territoires forains et la valorisation de leurs ressources.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
4.01 Promouvoir une stratégie de préservation de la quantité générale et de la qualité des services offerts par les espaces verts sur le territoire communal.	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une stratégie et intégration dans le nouveau RPGA. • Suivi de la valeur de services offerts par les espaces verts, en particulier les arbres. 	SPADOM URB	- PDCom
4.02 Créer de nouveaux parcs urbains et parcs de quartier.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et surface de nouveaux parcs créés, y compris les espaces privés mis à disposition du public. 	SPADOM URB	- PDCom
4.03 Favoriser la biodiversité et la création d'habitats en faveur du réseau écologique.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de biotopes et surfaces réalisées en faveur du réseau écologique. 	SPADOM	- Préavis nature 2012/11
4.04 Renforcer la qualité et les capacités de production de biens de consommation locaux (agriculture de proximité).	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de terres cultivées (m²). • Proportion des modes de production respectueux de l'environnement. 	SPADOM	- PDCom
4.05 Promouvoir la réalisation de nouvelles toitures plates végétalisées, de qualité biologique et durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de toitures et surfaces végétalisées (m²). • Proportions de toitures et surfaces répondant aux critères qualité et durabilité. 	SPADOM	- Préavis nature 2012/11
4.06 Systématiser l'application des méthodes d'entretien extensif.	<ul style="list-style-type: none"> • Surfaces passées en entretien extensif (m²). 	SPADOM	- Préavis nature 2012/11
4.07 Arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici à 2020.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de produits phytosanitaires restant. 	SPADOM	- Préavis nature 2012/11
4.08 Promouvoir la mise en réserve intégrale d'une partie de la surface forestière communale d'ici 2020.	<ul style="list-style-type: none"> • Création du parc périurbain du Jorat. 	SPADOM	- Préavis nature 2012/11
4.09 Renforcer les partenariats avec les associations, la population et les acteurs privés sur les initiatives de nature en ville et paysage.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de partenariat mis en œuvre. 	SPADOM	- Préavis nature 2012/11

Objectifs généraux

Energie

Assurer la transition énergétique grâce à la recherche d'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables locales.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
<p>4.1 Implantation d'un programme de maîtrise de la demande d'énergie: mobiliser la population et les entreprises lausannoises autour d'un effort collectif de réduction de la consommation énergétique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions entreprises et réalisées pour la mobilisation des acteurs et estimation des économies en kWh. • Courbe de progression de la consommation d'énergie. 	SiL	- Planifié
<p>4.2 Etendre et densifier le réseau de chauffage à distance. Augmenter la part de chaleur renouvelable (projet biocombustible à partir de bois, géothermie moyenne profondeur et à terme géothermie profonde).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Puissance et nombre de bâtiments raccordés, kWh distribués. 	SiL	- Document de référence du service
<p>4.3 Augmenter la production des parts d'énergies renouvelables:</p> <ul style="list-style-type: none"> • +3 GWh/an de solaire photovoltaïque jusqu'en 2023 (+30 GWh, SI-REN). • projet de parc EolJorat (+80 GWh, SI-REN). • projet Lavey+ (+75 GWh, SiL). • projet Massongex-Bex Rhône (+12 GWh). 	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de GWh d'énergie produite: <ul style="list-style-type: none"> - solaire; - éolienne; - hydroélectrique. • Ratio des énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles. 	SI-REN SiL	- Document de référence du service - Objectifs SI-REN
<p>4.4 Poursuivre la réduction des émissions de CO2 (report modal sur les transports publics et la mobilité douce, amélioration de l'isolation des bâtiments, augmentation de la part d'énergies renouvelables pour la chaleur et l'électricité).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'émissions de CO2. 	SiL RM	- Document de référence du service
<p>4.5 Investir dans les activités de recherche et d'exploration de production d'énergies durables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements financiers consentis. • Nombre et types d'activités de partenariats et de recherches. 	SI-REN SiL	- Document de référence du service

Assurer à long terme la distribution d'une eau de qualité grâce à des infrastructures performantes, tout en préservant les ressources et le cycle de l'eau.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
Alimentation en eau			
4.6 Renforcer la maîtrise des risques liés à la qualité de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> Certification ISO 22000. 	EAU	- PDDE
4.7 Poursuivre l'identification et la réduction des risques environnementaux liés à l'ensemble du processus de distribution d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> Reconduction de la certification ISO 14'0001. 	EAU	- PDDE
4.8 Poursuivre et renforcer les suivis de la présence et de la concentration des micropolluants dans les ressources en eau de la Ville de Lausanne.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'analyses chimiques annuelles. 	EAU	- PDDE
bis Renforcer la collaboration avec d'autres organismes actifs dans la thématique des micropolluants pour la mise en commun des suivis de recherches.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de collaborations (par ex. CIPEL, UNIL, EPFL, EAVAG, etc.). 	EAU	- PDDE
4.9 Garantir la diversification d'alimentation en eau potable afin d'assurer l'approvisionnement en cas de crise.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sources en exploitation. % d'eau potable distribuée provenant des sources. 	EAU	- PDDE
Sensibilisation			
4.10 Mener des campagnes d'information, de sensibilisation et de responsabilisation auprès des acteurs économiques et des usagers afin de favoriser les réflexes éco-responsables.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions menées en fonction des problématiques: limitation de la production d'eaux polluées (y c. micropolluants), réduction de la consommation, etc. 	EAU ASST	- Document de référence du service
Assainissement des eaux			
4.11 Optimiser les infrastructures d'évacuation des eaux en vue d'éviter les fuites et les déversements non-contrôlés.	<ul style="list-style-type: none"> Proportion du réseau d'évacuation des eaux contrôlé depuis 2014. Taux de renouvellement annuel du réseau (taux idéal: 1.25%). Evolution des charges polluantes rejetées dans le milieu naturel. 	ASST	- Stratégie 2014-2022: Plan directeur de gestion des eaux claires et des eaux usées
4.12 Procéder à la réhabilitation de la STEP de Vidy afin d'y améliorer, au-delà des normes légales, les chaînes de traitement des eaux et des boues.	<ul style="list-style-type: none"> Bilan énergétique du traitement des boues. Evolution du taux d'élimination des micropolluants. Evolution des m³ d'eau utilisés pour le traitement des eaux usées. 	ASST	- Planifié
4.13 Etendre le réseau public d'assainissement aux biens-fonds privés afin d'améliorer la prise en charge des eaux usées dès la construction.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de biens-fonds intégré au réseau public ou mètre de raccordement repris. 	ASST	- Stratégie 2014-2022: Plan directeur de gestion des eaux claires et des eaux usées

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
4.14 Contenir les impacts des rejets des eaux de ruissellement polluées dans les milieux naturels en garantissant une meilleure captation par des équipements de rétention ou de prétraitement.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la qualité des eaux de surface. • m² imperméabilisés bénéficiant d'un prétraitement. 	ASST	- Stratégie 2014-2022: Plan directeur de gestion des eaux claires et des eaux usées

Objectifs généraux

Air

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
Voir Mobilité/air (5. Planification & Conception)			

Engagement thématique

5. Planification & Conception



Les enjeux thématiques, afin de tendre vers une urbanisation harmonieuse, se préoccupent de prendre en compte :

- **Les multiples effets négatifs économiques, sociaux et environnementaux de l'étalement des constructions;**
.....
- **La tension entre densification et qualité du cadre de vie;**
.....
- **La tension entre densification de qualité et maîtrise des coûts pour la collectivité;**
.....
- **L'utilisation des espaces publics très sollicités, et parfois disputés par des besoins en concurrence;**
.....
- **La tension entre évolution de la ville et protection du patrimoine bâti;**
.....
- **L'impact environnemental et social des constructions de la conception à la déconstruction (énergie, matériaux, santé des usagers);**
.....
- **La croissance de la mobilité individuelle liée à la croissance de la population et aux modes de vie;**
.....
- **Les impacts économiques et sociaux d'infrastructures non adaptées aux besoins en mobilité;**
.....
- **Les atteintes à l'environnement et à la santé dues à la mobilité (air et bruit).**
.....

Objectifs généraux

Planification territoriale

Répondre aux besoins de la croissance démographique en misant sur une densification de qualité, à laquelle participent dans les quartiers, la mixité fonctionnelle, la mixité sociale et la convivialité, ainsi qu'un impact sur l'environnement limité.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
5.01 Proposer des logements répondant aux besoins des diverses générations et catégories sociales.	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du % de logements subventionnés, à loyer contrôlé, à loyer libre. Nombre de logements destinés aux personnes discriminées sur le marché du logement (hors logements d'urgence). 	SSL	- Projet Métamorphose
5.02 Poursuivre la politique d'acquisition foncière de la Ville en vue d'optimiser l'intégration des mesures de durabilité dans les politiques de planification et de conception de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'évolution de la réserve foncière. 	URB	- Document de référence du service
5.03 Adopter une systématique d'intégration des risques environnementaux dans les processus de planification (schémas directeurs, Pdcom, Palm, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets intégrant cette perspective. Actions d'élaboration de processus. 	URB	- A initier
5.04 Développer la mixité fonctionnelle et contribuer à l'extension des activités de loisirs, commerces et équipements de proximité en ville.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de répartition entre logements, activités économiques et commerciales, équipements de proximité, etc. 	URB	- PDCom
5.05 Limiter l'étalement urbain de l'emprise de la zone à bâtir et valoriser le tissu existant par une densification de qualité.	<ul style="list-style-type: none"> % des terrains valorisés. Part de pleine-terre des nouvelles zones à bâtir. 	URB	- PDCom
5.06 Coordonner la planification territoriale en lien avec la prise en compte des ressources souterraines (eau potable, matériaux, espaces de construction, géothermie, etc.) dans le cadre des projets de planification ou de construction.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un processus de consultation systématique. 	URB	- A initier
5.07 Encourager les démarches participatives adaptées aux projets urbains.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type de démarches participatives mises en place. 	URB	- En cours et à initier (PDCom)

Objectifs généraux

Patrimoine bâti

Maintenir un environnement construit de qualité en :

- Tenant compte du patrimoine existant et de l'identité qu'il donne à la ville et aux quartiers;
- Intégrant les principes du développement durable à la conception des nouvelles constructions.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
5.08 Adopter une systématique d'intégration des aspects patrimoniaux dans les processus de planification (schémas directeurs, Pdcom, Palm, etc.), en vue d'une meilleure prise en compte des dimensions culturelles.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre et type d'élaboration de processus.	URB	- A initier
5.09 Elaborer une réflexion sur les perspectives d'une planification stratégique pour l'assainissement et la sauvegarde des bâtiments de la Ville.	<ul style="list-style-type: none">• Analyse, rencontres, rapport.	SLG URB	- A initier
5.1 Favoriser un meilleur séquençage des travaux d'assainissement des bâtiments de la Ville en donnant la priorité aux toitures afin de permettre l'implantation de panneaux solaires.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de toitures assainies.	SLG SIREN	- A initier
5.2 Sensibiliser et inciter les propriétaires privés à la construction durable et aux techniques de conservation des bâtiments.	<ul style="list-style-type: none">• Démarche d'accompagnement et de formalisation de conseils (guide, recommandations, subventions, etc.).• Nombre de conseils/interventions directs apportés à des privés.	URB ARCH SLG	- A initier
5.3 Développer un meilleur accès pour tous à la richesse du patrimoine culturel en accordant une meilleure visibilité à cette thématique dans la politique de promotion de la Ville.	<ul style="list-style-type: none">• Mesures et démarches abouties.	SPADOM	- A initier

Objectifs généraux

Mobilite/air

Assurer des déplacements efficaces et accessibles à tous, tout en réduisant les impacts sur l'environnement et la santé grâce à :

- Une organisation des activités sur le territoire limitant les besoins en mobilité ;
- Une hiérarchisation des modes de déplacement donnant la priorité à la mobilité durable (piéton, vélo, transports publics, routier) sur les transports individuels motorisés, favorisant le transfert modal.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
5.4 Poursuivre le développement de l'offre en transports publics et l'amélioration du réseau urbain existant.	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition modale par secteur géographique selon les comptages quinquennaux de l'agglomération. • Evolution des charges du trafic individuel motorisé dans l'hyper-centre. 	RM	- PDCom
5.5 Continuer la mise en œuvre d'un réseau d'itinéraires piétonniers par l'amélioration des liaisons existantes et la création de nouvelles liaisons.	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrages de franchissements piétons réalisés. • Nombre de m² de zones piétonnes réalisés. • Degré de mise en œuvre du plan directeur piétonnier. 	RM	- Plan directeur des liaisons piétonnes
5.6 Mettre en œuvre , en concertation avec l'agglomération, un réseau d'itinéraires cyclables sûrs et continus, par l'amélioration des liaisons existantes et la mise en œuvre de nouvelles liaisons.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ouvrages réalisés. • Nombre de km d'aménagements cyclables. 	RM	- Plan directeurs des itinéraires cyclables
bis Assurer la réalisation des places de stationnement vélos nécessaires en lien avec les itinéraires cyclables.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de places de stationnement vélos réalisées. 	RM	- Plan directeur des itinéraires cyclables
5.7 Poursuivre une politique de tranquillisation du trafic dans les centralités de quartier et dans les zones de loisirs.	<ul style="list-style-type: none"> • m² de zones modérées mises en œuvre. 	RM	- PDCom
5.8 Favoriser une politique de maîtrise des places de stationnement sur les domaines publics et privés.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de places de stationnement en centre-ville sur domaine public. • Développer un monitoring du stationnement sur domaine privé. • Evaluer l'offre et les bénéfices de l'auto-partage et faciliter son développement. 	URB RM Udd	- PDCom
5.9 Poursuivre le suivi de mesures de la qualité de l'air.	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la qualité de l'air selon les relevés périodiques. 	OCRE	- Documents de référence du service

Objectifs généraux

Bruit

Poursuivre les efforts de mise en œuvre des dispositifs anti-bruit pour la préservation de la qualité de vie des habitants et usagers.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
5.10 Préserver et favoriser les zones « calmes » grâce aux outils de l'aménagement du territoire.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de zones classées en degré de sensibilité 1 dans le PDCom en cours de révision.• Nombre de zones « calmes » dans les nouveaux PPA.	URB	- PDCom
5.11 Poursuivre la mise en œuvre du plan d'assainissement du bruit routier.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de km d'études d'assainissement du bruit effectué.• Nombre de km de parois anti-bruits posé.• Nombre de km de revêtement phono-absorbant posé.	RM	- Plan d'assainissement du bruit routier
5.12 Maintenir et renforcer le Groupe de Prévention contre le bruit.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre et type d'interventions par quartier.	CP	- Document de référence du service

Engagement thématique

6. Production & Consommation



Les enjeux thématiques pour une production et une consommation responsables cherchent à éviter:

- **L'épuisement des ressources naturelles pour la consommation actuelle de biens et matériaux;**
.....
- **Les impacts négatifs sur l'environnement et la société de certains modes de production de biens et matériaux;**
.....
- **La globalisation non-raisonnée des biens et services qui ne tiendrait pas compte de la sauvegarde des intérêts liés aux économies locales, régionales et nationales. Les modes de production et l'approvisionnement alimentaires sont au cœur de cet enjeu;**
.....
- **La production croissante de déchets et leurs coûts de gestion importants à charge des collectivités publiques;**
.....
- **Les atteintes à l'environnement, au cadre de vie, et à la santé en cas de gestion inappropriée de déchets.**
.....

Objectifs généraux

Achats durables

Privilégier des pratiques d'achats responsables qui intègrent :

- La création de valeur pour toute la chaîne de fournisseurs, de manière équitable ;
- La minimisation des impacts écologiques néfastes (modes de production, packaging, transports) ;
- La valorisation de l'économie de proximité (achat en circuits courts).

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
6.01 Valoriser l'intégration et la pondération des critères dd de min. 10%, dans les appels d'offre en procédure ouverte, sélective et sur invitation, pour l'acquisition de fournitures.	<ul style="list-style-type: none"> • % d'appels d'offre en procédure ouverte, sélective et sur invitation ayant intégré l'augmentation de min. 10%. • Pondération moyenne des critères dd. 	SALV	- Objectifs de la Commission d'Achats de la Ville
6.02 Parc véhicules : augmenter significativement la part de véhicules propres au sein du parc automobile de la Ville, dans les 5 ans.	<ul style="list-style-type: none"> • % de véhicules propres dans l'entier du parc (électrique, gaz naturel, hybride, pile à combustible). • Evaluation annuelle de la quantité de CO2 émise par le parc de véhicules Ville. 	SALV	- Règlement pour l'achat de matériel par les services, annexe véhicules & engins
6.03 Consolider la démarche de centralisation et d'optimisation des processus d'achats de l'administration à travers le SALV.	<ul style="list-style-type: none"> • % de l'évolution des volumes de commandes centralisées à partir de 2015. • Evolution des dispositifs organisationnels et processus d'achat (ex. groupe de travail, communication, informations, etc.). 	SALV	- Règlement pour l'achat de matériel par les services
6.04 Blacklist : suppression continue des articles jugés nocifs pour l'environnement et la santé (produits d'entretien, chimiques, EPI, matériaux, alimentation, articles de soin et bricolage).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de suppressions de produits nocifs par catégorie de produits : chimique, soins, alimentation, matériaux. (en %). 	SALV Udd	- GT en cours
6.05 Dans le cadre des marchés de gré à gré, et dans le respect des cahiers des charges, privilégier dans la mesure du possible, la recherche des entreprises de proximité au niveau local, cantonal et national.	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition des volumes de commandes de produits dans les périmètres local, cantonal, national et international. 	SALV Udd	- GT en cours

Objectifs généraux

Green IT (technologies de l'information)

Viser une amélioration continue dans la réduction de l'empreinte écologique des technologies de l'information.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
6.06 Développer les processus de virtualisation des services informatiques permettant de diminuer l'espace des salles machines et la consommation énergétique des serveurs.	<ul style="list-style-type: none"> • % de serveurs virtualisés sur l'ensemble des serveurs. 	SOI	- Stratégie service

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
6.07 Rationaliser et réduire le matériel d'impression permettant de passer de 1 imprimante pour 3 utilisateurs actuels, à 1 imprimante pour 6 à 7 utilisateurs.	<ul style="list-style-type: none"> Suivi du nombre de collaborateurs moyen par imprimante locale. 	SOI	- Stratégie service
6.08 Réduire la consommation d'énergie liée à l'utilisation des ordinateurs et des serveurs.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de PC restant allumés la nuit. Nombre de serveurs physiques fonctionnant la nuit. % d'environnement de Validation et Test fonctionnement en-dehors des heures ouvrées. 	SOI	- Stratégie service
6.09 Favoriser le recyclage du matériel informatique courant.	<ul style="list-style-type: none"> % de PC recyclés auprès d'une œuvre caritative (Projet RE-START). % des éléments d'infrastructures recyclés de manière écologique. Mise en place de critères de garantie de recyclage demandés aux fournisseurs. 	ST	- Projet RE-START
6.1 Réduire la consommation énergétique des salles informatiques permettant de passer d'un indicateur d'efficacité énergétique (PUE) de 2.0 à 1.4.	<ul style="list-style-type: none"> PUE des salles machines. 	SOI	- Stratégie service

Objectifs généraux

Alimentation

Contribuer à réduire l'impact écologique de l'approvisionnement alimentaire, tout en promouvant la santé et le développement économique par une meilleure intégration des circuits courts et régionaux.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
6.2 Atteindre 70% de produits durables dans les prestations de restauration collective du midi à la Ville (agriculture de proximité, bio ou labellisée).	<ul style="list-style-type: none"> Résultats d'audit des prestataires internes et externes sur le % de volume des produits de proximité, bio, équitables. Nouvelles mesures de soutien et/ou production agricole de proximité de la Ville. Elaboration d'une charte d'engagement en faveur d'une restauration durable pour les partenaires internes et externes à la Ville. 	SAJE Udd	- Préavis restauration collective durable
6.3 Engager les ressources et les structures nécessaires afin d'accompagner les prestataires internes et externes en vue de l'atteinte de l'objectif 70% de produits durables.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type d'action d'accompagnement des prestataires internes et externes. 	SAJE Udd	- Préavis restauration collective durable
6.4 Elaborer une offre alimentaire responsable pour les petits-déjeuners et les goûters aux Apems.	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration de directives nutritionnelles. Volumes d'achat des produits locaux, bio et/ou labellisés. 	SAJE Udd	- GT bon goût
6.5 Renforcer les messages d'information et de sensibilisation sur les enjeux sanitaires et écologiques liés à l'alimentation à destination des écoliers, des parents et des professionnels.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type de projets mis en place dans les établissements scolaires. 	SAJE Udd	- Préavis restauration collective durable

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
6.6 Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type d'actions engagé. 	SAJE Udd	- Préavis restauration collective durable

Objectifs généraux

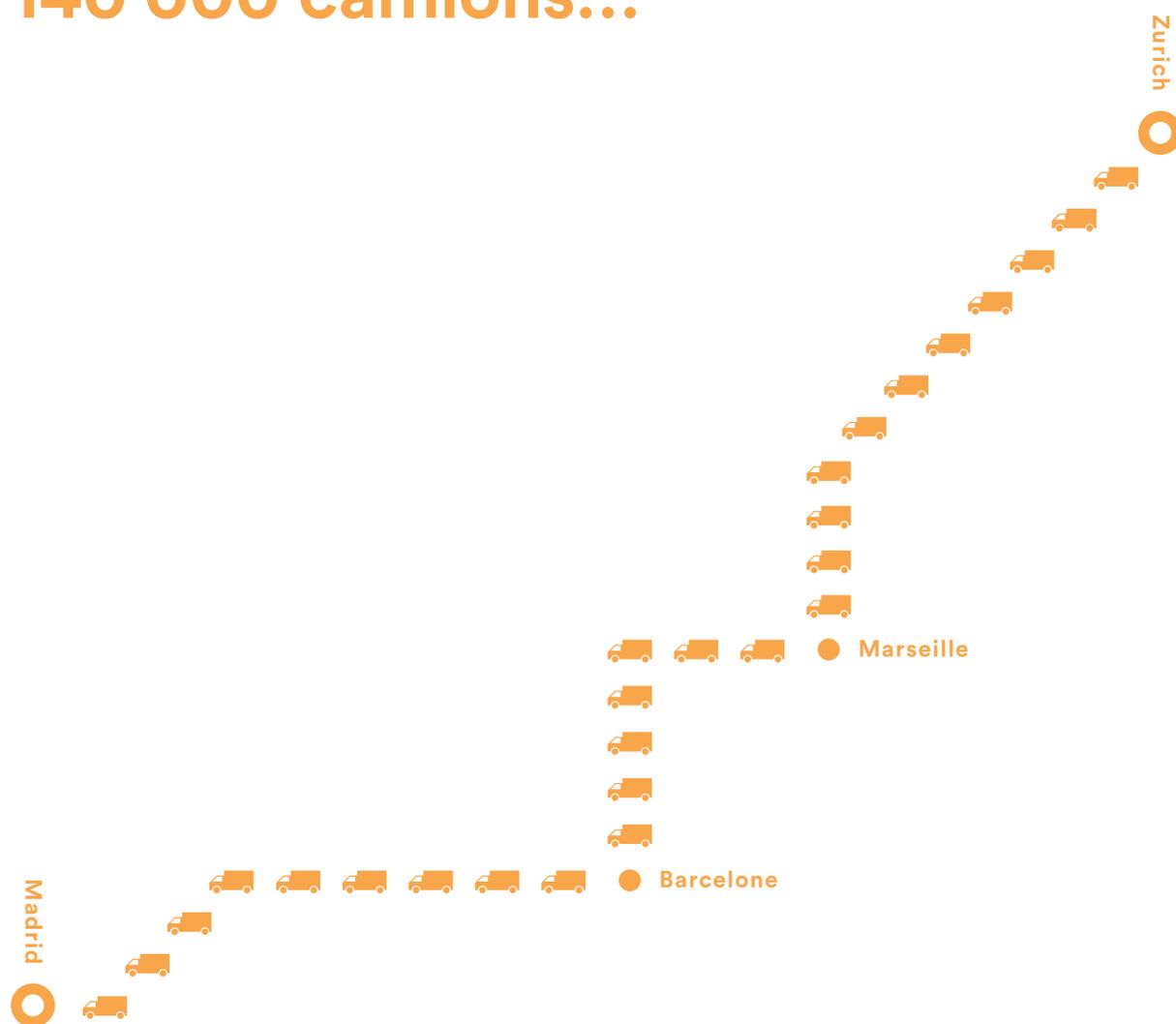
Déchets/matières résiduelles

Contribuer à une économie circulaire sur le principe des « 3R » :

- Réduction de la quantité de déchets en agissant sur les modes de consommation ;
- Réutilisation des produits et allongement de leur durée de vie ;
- Recyclage des matériaux et valorisation des matières.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
6.7 Encourager la réduction des déchets et les comportements responsables auprès de la population, écoles et entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type d'actions de sensibilisation destinées aux écoles. • Nombre et type d'actions de sensibilisation destinées à la population (campagnes, expo, etc.). • Volume des déchets incinérables traités. • Projet entreprises : take away, restauration rapide. 	ASST SJL Udd	- Plan directeur de gestion des déchets - A initier
6.8 Encourager le tri à la source et atteindre un taux de collecte sélectif de 60% en 2017 (2014 : 54.57%, 37.24% avant la taxe au sac).	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de collecte sélectif. • Optimisation des postes fixes de collecte : type, nombre et lieux de collecte. 	ASST	- Plan directeur de gestion des déchets
bis Atteindre un traitement optimal du processus de valorisation du tri.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des performances de tri internes (alu/fer blanc, types de plastique). • Nombre d'actions mises en œuvre. 	ASST	- Plan directeur de gestion des déchets
6.9 Développer la valorisation des matières premières.	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de facilitation/coopération : encouragement des privés voulant créer une installation de valorisation. • Actions de recherche et de veille sur les filières de valorisation. 	ASST	- A initier
6.10 Favoriser la durée de vie des objets en encourageant leur réutilisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une ressourcerie-Ville. 	ASST	- A initier

CHF 500.- C'est le montant annuel que jette chaque Suisse en nourriture non utilisée ce qui permettrait de remplir 140'000 camions...



... soit une file de véhicules entre Zurich et Madrid.

Engagement thématique

7. Promotion Santé & Prévention



Les enjeux thématiques concernant les principaux déterminants de la santé hors du champ d'action de la santé elle-même, sont :

- Les risques liés à l'augmentation des dépendances chez les jeunes ;
.....
- Les modes de vie défavorables (sédentarité, alimentation). 40% de la population suisse de plus de 15 ans en surcharge pondérale ;
.....
- La qualité de l'air stagnante en milieu urbain dense ;
.....
- Les risques liés à l'augmentation des micropolluants dans l'eau potable ;
.....
- Les émissions sonores dues à la vie nocturne et au trafic (en suisse 32% des personnes se disent régulièrement gênés par le bruit du trafic) ;
.....
- L'augmentation des coûts de la santé pour la société.
.....

Objectifs généraux

Prévention & modes de vie

Prévenir, notamment chez les jeunes, les comportements à risques et inciter les habitants à adopter un mode de vie sain par des mesures accessibles à tous.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
7.01 Renforcer les messages d'information et de sensibilisation sur les enjeux sanitaires et écologiques liés à l'alimentation à destination des écoliers, des parents et des professionnels.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de projet mis en place dans les établissements scolaires. • Recherches sur des mesures d'orientation des parents sur la prévention alimentaire. 	SSPr	- Document de référence du service
7.02 Augmenter la prévention des dépendances (abus des consommations inappropriées ex. écrans, alcool, drogues, nourriture, etc.) et améliorer la détection, l'orientation et la prise en charge des jeunes dans le milieu scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de projet mis en place dans les établissements scolaires. • Participation à la semaine nationale de prévention alcool. 	SSPr SJL	- Document de référence du service
7.03 Réduire le niveau de bruit dans les cantines scolaires en faveur d'une meilleure récupération des élèves et d'un meilleur climat social.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de projet mis en place dans les établissements scolaires. • Intégrations de cette préoccupation dans les rénovations et nouvelles constructions des bâtiments scolaires. 	SSPr	- A initier
7.04 Inciter à la pratique sportive accessible et ouverte pour tous.	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du taux de participation aux « Family Games » entre 2014 et 2017. • Ouverture des salles de sports les soirs et les week-ends pour les jeunes entre 13 et 25 ans. 	SSPr SJL	- Document de référence du service

Objectifs généraux

Qualité de l'environnement

Assurer une qualité de l'air, de l'eau et de l'environnement sonore favorable à la santé.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
Voir Air, Bruit, Eau (5. Planification & Conception / 4. Biens naturels communs)			

**41% de la population suisse
de 15 ans et plus est aujourd'hui
en surpoids, dont 10% d'obèses.**



Engagement thématique

8. Du Global au Local



Les enjeux thématiques liés au renforcement de la coopération internationale sont de contribuer à l'échelle locale aux réponses globales, afin de limiter:

- **Les impacts négatifs des activités locales sur les changements climatiques (mobilité, production et consommation d'énergie, densification, traitements de la nature et de l'eau);**
.....
- **Les risques liés aux changements climatiques pour les espaces urbains et leur population (îlots de chaleur, précipitations fortes et concentrées, épisodes de sécheresse);**
.....
- **La persévérance de la pauvreté extrême dans le monde (deux milliards d'êtres humains vivent avec moins de 2 dollars US/jour);**
.....
- **L'augmentation des inégalités entre riches et pauvres à l'échelle mondiale;**
.....
- **La compromission des perspectives de développement des pays pauvres par des facteurs d'instabilité financière, de changements climatiques, de raréfaction des ressources naturelles, ou encore de conflits armés.**
.....

Objectifs généraux

Solidarité internationale

Consolider une vision partagée des engagements de la Ville de Lausanne en matière de coopération au développement :

- Nouakchott
- Aimf
- Fedevaco + Financement direct projets Ville
- Projet Restart
- Noël solidaire

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
8.01 Favoriser l'accès/mise à disposition des savoir-faire et des compétences métiers de la Ville pouvant servir des demandes de solidarité internationale.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets et d'actions impliquant des compétences métiers de la Ville. • Nombre d'employés communaux impliqués dans des projets de solidarité internationale. 	Udd EAU	- AIMF - Projet Nouakchott
8.02 Consolider dans la durée les partenariats existants, en leur assurant les moyens nécessaires à leur développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des principaux axes de développement des partenariats existants. • Suivi des principales ressources investies. 	Udd EAU	- Fedevaco / Nouakchott
8.03 Capitaliser et mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de mobilisation liées aux enjeux de la solidarité internationale (population, acteurs politiques, employés communaux).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type d'actions de sensibilisation par public-cible. 	Udd	- A initier
8.04 Elaborer une communication coordonnée des engagements de la Ville afin de favoriser l'accès à l'information des engagements de solidarité internationale (Municipalité, Conseil communal, employés communaux, population, entreprises).	<ul style="list-style-type: none"> • Vecteurs de communication mis en place. 	Udd	- A initier

Objectifs généraux

Climat

Limiter les impacts négatifs des activités locales sur le climat et prendre en compte les risques du changement climatique pour la Ville.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
Voir Mobilité, Energie, Nature & paysage, Eau (5. Planification & Conception / 4. Biens naturels communs)			



C'est l'investissement moyen par Lausannois au travers du financement du Fonds communal pour le développement durable.

Engagement thématique

9. Administration exemplaire



Les enjeux thématiques permettant de s'engager dans la voie d'une administration exemplaire signifient :

- **S'assurer de l'adéquation discours-actions, et renforcer la cohérence des engagements et des actions de la Ville;**
.....
- **Montrer l'exemple au-delà du cadre légal;**
.....
- **Favoriser la réplication de la démarche et la mobilisation des acteurs;**
.....
- **Éviter des dégâts d'image pouvant conduire à une perte de confiance de la population.**
.....

Objectifs généraux

Capital humain

Renforcer la responsabilité sociétale de l'employeur par la mise en œuvre d'une politique du capital humain exemplaire qui mise sur :

- L'égalité des chances;
- Le développement des compétences du personnel;
- L'équilibre entre la vie privée et professionnelle;
- Des collaborateurs/trices valorisé-e-s dans leurs savoirs-faires, capacités d'initiative et de décision;
- L'intégration et l'amélioration du bien-être au travail.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
9.01 S'assurer que la rémunération des collaborateurs/trices s'appuie sur des critères objectifs, transparents et non-discriminants.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du programme Equitas. 	SPeL	- Programme Equitas
9.02 Développer les mesures d'égalité des chances pour les collaborateurs/trices de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'égalité salariale Homme/Femme. • Indice de représentation des femmes aux postes de cadres, d'adjointes et de cheffes de service. • Indice de représentation des hommes dans les postes à temps partiel. 	SPeL	- Politique de l'égalité entre femmes et hommes dans l'administration communale du 6 octobre 2005 - Programme Equitas
9.03 Maintenir et renforcer les compétences des collaborateurs/trices par une politique de formation permettant d'optimiser l'employabilité continue du personnel sur le marché du travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inscriptions aux cours CEP. • Nombre d'heures de travail octroyées pour la formation continue. 	SPeL	- Politique du personnel
bis Soutenir l'accès et la formation des jeunes à la vie professionnelle, en intégrant également des jeunes en situation de rupture scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'apprentis en formation. 	SPeL	- IARPAC
9.04 Etendre les mesures garantissant une meilleure conciliation et équilibre entre vie professionnelle et vie privée.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des actions d'aménagement du temps de travail. • Evolution du nombre d'employés ayant accès au télétravail. 	SPeL	- Politique de l'égalité entre femmes et hommes dans l'administration communale du 6 octobre 2005
9.05 Augmenter les mesures de motivation et d'empowerment du personnel en valorisant un management plus participatif pour une culture d'entreprise motivante pour les collaborateurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du taux de rotation du personnel. • Nombre et type d'action mis en œuvre. 	SPeL	- A initier
9.06 Améliorer le bien-être au travail par une meilleure connaissance des causes d'absence.	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de jours d'absence maladie par employé. • Programme de gestion préventive des absences. • Formations des cadres à la détection des risques. 	SPeL	- Programme - Egalité et qualité de vie au travail

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
9.07 Reconnaître la pénibilité physique et/ou psychologique des tâches liées à certains métiers et minimiser leurs impacts par des mesures de prévention et/ou d'accompagnement adéquates.	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance salariale par le programme Equitas. Nombre et type de mesures de prévention mises en œuvre. Nombre de personnes au bénéfice d'une reconversion de poste. 	SPeL	<ul style="list-style-type: none"> Programme Equitas Programme santé et sécurité au travail
9.08 Promouvoir les activités sportives auprès des employés.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'abonnements sportifs contractés en lien avec le Programme Sport Bien-être ou les abonnements fitness subventionnés. 	SIPP	<ul style="list-style-type: none"> Programme Sport Bien-être
9.09 Promouvoir les bonnes habitudes ergonomiques pour le personnel de bureau.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conseils effectifs. 	USST	<ul style="list-style-type: none"> Programme santé et sécurité au travail
9.1 Prévenir les risques de blessures et d'usures pour les professions physiques.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de visites préventives auprès du médecin du travail. Nombre et type de programme de prévention mis en œuvre dans les services. 	USST	<ul style="list-style-type: none"> Programme santé et sécurité au travail

Objectifs généraux

Finances publiques

Assurer les ressources financières nécessaires à accompagner l'évolution de la Ville.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
9.2 Poursuivre les efforts d'assainissement des finances publiques afin de permettre une utilisation efficiente des ressources en fonction des domaines jugés prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du niveau de la dette communale (brute et nette). 	Finances	<ul style="list-style-type: none"> En cours Budget, plan des investissements
9.3 Inciter les services à poursuivre les démarches de qualité et à mettre en place des processus d'amélioration continue pour soutenir l'efficience des prestations fournies par l'administration communale. Cette mesure ne suppose pas une focalisation sur les démarches ISO, mais s'appuie sur le niveau des dépenses en regard des volumes et de la qualité des prestations.	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelles prestations. Evolution des démarches qualité dans les services. 	Finances Approche inter services	<ul style="list-style-type: none"> En cours
9.4 Faire entendre la voix de Lausanne et ses problématiques de ville-centre dans les réflexions et travaux sur la répartition des tâches et financements entre communes, ainsi qu'entre villes, cantons et Confédération.	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des clés de répartition des tâches et financements. Evolution des négociations par dossiers traités. 	Finances	<ul style="list-style-type: none"> En cours

Objectifs généraux

Nature & paysage

Préserver la nature et le paysage grâce à :

- La mise en réseau du territoire par le renforcement des composantes naturelles et paysagères ;
- Une meilleure intégration des composantes naturelles, paysagères et topographiques dans les planifications urbaines ;
- Des pratiques de gestion favorables à l'environnement ;
- La promotion de l'agriculture de proximité ;
- La mobilisation des acteurs privés ;
- La préservation de l'intégrité paysagère et naturelle des territoires forains et la valorisation de leurs ressources.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
9.5 Renforcer la qualité et les capacités de production de biens de consommation locaux (agriculture de proximité).	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de terres cultivées (m²). • Proportion des modes de production respectueux de l'environnement. 	SPADOM	- PDCom
9.6 Promouvoir la réalisation de nouvelles toitures plates végétalisées, de qualité biologique et durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de toitures et surfaces végétalisées (m²). • Proportions de toitures et surfaces répondant aux critères qualité et durabilité. 	SPADOM	- Préavis nature 2012/11
9.7 Systématiser l'application des méthodes d'entretien extensif.	<ul style="list-style-type: none"> • Surfaces passées en entretien extensif (m²). 	SPADOM	- Préavis nature 2012/11
9.8 Arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici à 2020.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de produits phytosanitaires restant. 	SPADOM	- Préavis nature 2012/11
9.9 Promouvoir la mise en réserve intégrale d'une partie de la surface forestière communale d'ici 2020.	<ul style="list-style-type: none"> • Création du parc périurbain du Jorat. 	SPADOM	- Préavis nature 2012/11
9.10 Renforcer les partenariats avec les associations, la population et les acteurs privés sur les initiatives de nature en ville et paysage.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de partenariat mis en œuvre. 	SPADOM	- Préavis nature 2012/11

Objectifs généraux

Eau

Assurer à long terme la distribution d'une eau de qualité grâce à des infrastructures performantes, tout en préservant les ressources et le cycle de l'eau.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
9.11 Promouvoir l'utilisation des eaux pluviales pour l'arrosage horticole d'ici à 2017.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'eau de pluie utilisé. • m³ d'eau potable utilisé. 	SPADOM	- Etude ciblée composantes biologiques du Réseau Vert de Lausanne et de l'Ouest lausannois

Objectifs généraux

Patrimoine foncier communal

Répondre aux besoins de la croissance démographique en misant sur une densification de qualité, à laquelle participent, dans les quartiers, la mixité fonctionnelle et la mixité sociale, ainsi qu'un impact sur l'environnement limité.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
9.12 Proposer des logements répondant aux besoins des diverses générations et catégories sociales.	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du % de logements subventionnés, à loyer contrôlé, à loyer libre. Nombre de logements destinés aux personnes discriminées sur le marché du logement (hors logements d'urgence). 	SSL	- Projet Métamorphose
9.13 Poursuivre la politique d'acquisition foncière de la Ville en vue d'optimiser l'intégration des mesures de durabilité dans les politiques de planification et de conception de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'évolution de la réserve foncière. 	URB	- Stratégie service

Objectifs généraux

Patrimoine bâti communal (administratif et financier)

Maintenir un environnement construit de qualité en :

- Tenant compte du patrimoine existant et de l'identité qu'il donne à la ville et aux quartiers ;
- Intégrant les principes du développement durable à la conception des nouvelles constructions.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
9.14 Adopter une systématique d'intégration des aspects patrimoniaux dans les processus de planification (schémas directeurs, Pdcom, Palm, etc.), en vue d'une meilleure prise en compte de leurs dimensions culturelles.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type d'élaboration de processus. 	URB	- A initier
9.15 Elaborer une réflexion sur les perspectives d'une planification stratégique pour l'assainissement et la sauvegarde des bâtiments de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> Analyse, rencontres, rapport. 	SLG URB	- En cours
9.16 Favoriser un meilleur séquençage des travaux d'assainissement des bâtiments de la Ville en donnant la priorité aux toitures afin de permettre l'implantation de panneaux solaires.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de toitures assainies. 	SLG SIREN	- A initier

Objectifs généraux

Mobilité interne

Renforcer la mise en œuvre du programme "mobilité interne" en vue de réduire les impacts CO2 sur l'environnement dus aux déplacements professionnels et privés des collaborateurs.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
9.17 Optimiser la communication du Plan de Mobilité Lausannois (PML) en vue d'un meilleur ancrage et déploiement au sein des services.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type d'action initié. 	PML	- Plan de mesures
9.18 Créer des synergies entre les services PML et Achats Ville (Salv) afin d'augmenter l'efficacité des actions de promotion de la mobilité durable.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type d'action initié. 	PML	- A initier
9.19 Augmenter la flotte de vélos électriques en accompagnant cette action par des mesures d'incitation et de sensibilisation.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type de mesure d'accompagnement initié. 	PML	- Plan de mesures
9.20 Réduire la flotte de véhicules Ville en éliminant les véhicules à très faible kilométrage/an.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et taux de réduction. 	SALV	- Stratégie de renouvellement du parc de véhicules légers
9.21 Améliorer et renforcer le suivi quantitatif de la mise en œuvre du plan mobilité.	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des parts modales dans les déplacements professionnels et dans les déplacements pendulaires. 	PML	- Plan de mesures

Objectifs généraux

Achats durables

Privilégier des pratiques d'achats responsables qui intègrent:

- La création de valeur pour toute la chaîne de fournisseurs, de manière équitable;
- La minimisation des impacts écologiques néfastes (modes de production, packaging, transports);
- La valorisation de l'économie de proximité (achat en circuits courts).

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
9.22 Valoriser l'intégration et la pondération des critères dd de min. 10%, dans les appels d'offre en procédure ouverte, sélective et sur invitation pour l'acquisition de fournitures.	<ul style="list-style-type: none"> % d'appels d'offre en procédure ouverte, sélective et sur invitation ayant intégré l'augmentation de min. 10%. Pondération moyenne des critères dd. 	SALV	- Objectifs de la Commission d'Achats de la Ville
9.23 Parc véhicules: augmenter significativement la part de véhicules propres au sein du parc automobile de la Ville, dans les 5 ans.	<ul style="list-style-type: none"> % de véhicules propres dans l'entier du parc (électrique, gaz naturel, hybride, pile à combustible). Evaluation annuelle de la quantité de CO2 émise par le parc de véhicules Ville. 	SALV	- Règlement pour l'achat de matériel par les services, annexe véhicules & engins

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
9.24 Consolider la démarche de centralisation et d'optimisation des processus d'achats de l'administration à travers le SALV.	<ul style="list-style-type: none"> % de l'évolution des volumes de commandes centralisées à partir de 2015. Evolution des dispositifs organisationnels et processus d'achat (ex. groupe de travail, communication, informations, etc.). 	SALV	- Règlement pour l'achat de matériel par les services
9.25 Blacklist: suppression continue des articles jugés nocifs pour l'environnement et la santé (produits d'entretien, chimiques, EPI, matériaux, alimentation, articles de soin et bricolage).	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de suppressions de produits nocifs par catégorie de produits: chimique, soins, alimentation, matériaux (en %). 	SALV	- GT en cours
9.26 Dans le cadre des marchés de gré à gré, et dans le respect des cahiers des charges, privilégier dans la mesure du possible, la recherche des entreprises de proximité au niveau local, cantonal et national.	<ul style="list-style-type: none"> Répartition des volumes de commandes de produits dans les périmètres local, cantonal, national et international. 	SALV	- GT en cours

Objectifs généraux

Green IT (technologies de l'information)

Viser une amélioration continue dans la réduction de l'empreinte écologique des technologies de l'information.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
9.27 Développer les processus de virtualisation des services informatiques permettant de diminuer l'espace des salles machines et la consommation énergétique des serveurs.	<ul style="list-style-type: none"> % de serveurs virtualisés sur l'ensemble des serveurs. 	SOI	- Stratégie service
9.28 Rationaliser et réduire le matériel d'impression permettant de passer de 1 imprimante pour 3 utilisateurs actuels, à 1 imprimante pour 6 à 7 utilisateurs.	<ul style="list-style-type: none"> Suivi du nombre de collaborateurs moyen par imprimante locale. 	SOI	- Stratégie service
9.29 Réduire la consommation d'énergie liée à l'utilisation des ordinateurs et des serveurs.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de PC restant allumés la nuit. Nombre de serveurs physiques fonctionnant la nuit. % d'environnement de Validation et Test fonctionnement en-dehors des heures ouvrées. 	SOI	- Document de référence du service
9.30 Favoriser le recyclage du matériel informatique courant.	<ul style="list-style-type: none"> % de PC recyclés auprès d'une œuvre caritative (Projet RE-START). % des éléments d'infrastructures recyclés de manière écologique. Mise en place de critères de garantie de recyclage demandés aux fournisseurs. 	ST	- Projet RE-START
9.31 Réduire la consommation énergétique des salles informatiques permettant de passer d'un indicateur d'efficacité énergétique (PUE) de 2.0 à 1.4.	<ul style="list-style-type: none"> PUE des salles machines. 	SOI	- Stratégie service

Contribuer à réduire l'impact écologique de l'approvisionnement alimentaire, tout en promouvant la santé et le développement économique par une meilleure intégration et attention portée à l'agriculture de proximité.

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
9.32 Atteindre 70% de produits durables dans les prestations de restauration collective du midi à la Ville (agriculture de proximité, bio ou labellisée).	<ul style="list-style-type: none"> Résultats d'audit des prestataires internes et externes sur le % de volume des produits de proximité, bio, équitables. Nouvelles mesures de soutien et/ou production agricole de proximité de la Ville. Elaboration d'une charte d'engagement en faveur d'une restauration durable pour les partenaires internes et externes à la Ville. 	SAJE Udd	- Préavis restauration collective durable
9.33 Engager les ressources et les structures nécessaires afin d'accompagner les prestataires internes et externes en vue de l'atteinte de l'objectif 70% de produits durables.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type d'action d'accompagnement des prestataires internes et externes. 	SAJE Udd	- Préavis restauration collective durable
9.34 Elaborer une offre alimentaire responsable pour les petits-déjeuners et les goûters aux Apems.	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration de directives nutritionnelles. Volumes d'achat des produits locaux, bio et/ou labellisés. Diminution de l'empreinte CO2 due aux transports. 	SAJE Udd	- GT «Bon goût», en cours
9.35 Renforcer les messages d'information et de sensibilisation sur les enjeux sanitaires et écologiques liés à l'alimentation à destination des écoliers, des parents et des professionnels.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type de projets mis en place dans les établissements scolaires. 	SAJE Udd	- Préavis restauration collective durable
9.36 Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type de projets mis en place. 	SAJE Udd	- Préavis restauration collective durable

Mesure	Indicateurs de réalisation	En charge	Statut
Énergie			
9.37 Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information favorisant les économies d'énergie.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions de sensibilisation mises en place en interne (par exemple : actions en parallèle du programme de maîtrise de la demande d'énergie, écochallenge). 	Udd	- A initier
Eau			
9.38 Mener des campagnes d'information, de sensibilisation et de responsabilisation auprès des employés de l'administration afin de favoriser les réflexes éco-responsables.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions menées en fonction des problématiques : limitation de la production d'eaux polluées (y. c. micropolluants), réduction de la consommation. 	EAU ASST Udd	- A initier
Produits			
9.39 Promouvoir la formation des concierges et du personnel de nettoyage dans le domaine de la sensibilisation aux produits chimiques et aux méthodes de nettoyage écologique.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de concierges ayant suivi la formation. 	SLG Udd	- A initier
Déchets			
9.40 Mettre en œuvre un concept de gestion des déchets pour l'optimisation du tri sélectif dans les bâtiments administratifs.	<ul style="list-style-type: none"> % de bâtiments équipés de centres de tri. Actions de mobilisation des collaborateurs. Quantité de déchets traités. Taux de collecte sélectif. 	SLG Udd	- A initier

Section IV.

Faisabilité de mise en œuvre



4.1 Mise en œuvre et Faisabilité

Les principales phases de mise en œuvre du Plan de développement durable sont les suivantes :

1. **Développement** des mesures opérationnelles;
2. **Suivi de réalisation** et recueil des données : indicateurs de réalisation;
3. **Mise en place** du système quantitatif et qualitatif d'évaluation de l'atteinte objectifs;
4. **Formalisation** des résultats;
5. **Validation** services, Copil développement durable, Municipalité;
6. **Communication** des résultats.

L'achèvement de cette première édition du Plan de développement durable Ville devrait se poursuivre par des mises à jour successives en fonction des objectifs dd prioritaires des autorités compétentes. Les modalités seront à définir en temps opportun.

Cette section examine les principaux éléments de faisabilité du Plan dd. Ceux-ci sont regroupés en quatre catégories de faisabilité : politique, pilotage, temporelle et financière.

4.2 « Faisabilité » politique

La volonté et le portage de la présente démarche relève en premier lieu des instances politiques qui ont formalisé leurs attentes dans la validation du préavis 2012/3, mandant l'élaboration d'une approche et d'une vision plus structurante du développement durable pour la Ville.

Ce travail constitue une proposition basée sur une vision stratégique et pragmatique des enjeux de durabilité identifiés pour les collectivités publiques urbaines. Il s'appuie sur une approche systémique qui englobe les principales activités et missions de la Ville. Les sept Directions sont concernées et aucun parti pris idéologique n'a été privilégié. L'appropriation politique de la démarche dépend d'une entente visant la synergie et les points communs dans la transversalité des enjeux dd pour la Ville.

4.2 Faisabilité : mise en œuvre

L'envergure propre à ce type de démarche implique les services sur un grand nombre d'actions. Cela s'explique dans une large mesure par la volonté d'ancrer le Plan dd dans les schémas/plans directeurs des services.

Ce point est central, non seulement en termes de cohérence, mais également en termes de faisabilité opérationnelle du processus, en ce qui concerne les compétences requises, la planification des mesures, ainsi que la faisabilité financière du Plan.

Compétences et interactions services : Qui et Comment ?

La mise en œuvre de nombreuses opérations repose sur la compétence des services impliqués. La colonne « En charge » spécifie pour chaque mesure le service porteur des actions. Pour certaines d'entre elles, l'Udd intervient en appui d'expertise et/ou de co-pilotage des projets.

La coordination des opérations du Plan est établie par l'Udd. Elle a pour rôle de rechercher, coordonner et centraliser les informations, comme elle l'a fait pour les phases de Bilan et des Enjeux & Objectifs. La gestion des demandes sur les indicateurs de réalisation ainsi que leur planification et la recherche de données sont assurées par l'Udd. Les phases de formalisation, validation et communication des résultats sont également à charge de l'Udd.

Par pragmatisme et afin de limiter le travail des services, l'Udd propose un fonctionnement en réseau par l'intermédiaire d'un représentant ou « ambassadeur » développement durable au sein des services concernés. Les chef-fes de services demeurent l'instance de validation à ce stade.

La cinquantaine d'entretiens menée par l'Udd en collaboration avec les services sur les phases du Bilan et des Enjeux & Objectifs ont permis de confirmer, dans la plupart des cas, l'identification des « ambassadeurs » développement durable et la faisabilité de ce fonctionnement. Ce travail ne devrait pas générer de modification dans le cahier des charges des collaborateurs concernés, étant donné que ces derniers sont déjà en charge des mesures au sein de leur service.

Plan de communication

Le plan de communication devra intégrer la communication traditionnelle (site Web et rapport) afin de communiquer sur les mesures entreprises et leurs résultats. D'autre part, elle devra être accompagnée et complétée par des actions de sensibilisation et de mobilisation du grand public. Les actions de la Ville (exemplarité de l'administration) y seront largement mises en valeur.

Les supports de communication traditionnelle, à charge de l'Udd, devraient au minimum être au nombre de quatre :

1. **Rapport de durabilité périodique**, en principe prévu tous les 5 ans pour le grand public (à créer);
2. **Section développement durable** du site internet Ville (à refondre et à mettre à jour);
3. **Focus métiers** sur les sites dédiés aux services, quand existants et pertinents (ex. RM);
4. **Focus** concernant le volet «Exemplarité de l'administration» sur l'intranet (à développer).

Concernant les actions de sensibilisation et de mobilisation, elles devront être développées dans le cadre du plan communication.

4.4 Jalons de planification

Le tableau ci-dessous présente une projection des principaux jalons de travail sur :

1. **La validation et diffusion** de la 1^{re} édition du Plan dd « Bilan et Perspectives 2014-2017 »;
2. **La validation et la diffusion** des résultats de la 1^{re} édition du Plan dd.

Activité	Calendrier	En charge
• Retours des services sur Bilan	Mars à Déc. 2013	Udd/Services
• Enjeux & Objectifs	Fév. 2014 à déc. 2014	Udd/Services
• Préavis Dév. durable	Été-Automne 2015	Udd
• Communication 1 ^{re} édition Plan dd	Automne-Hiver 2015	Udd
• Récolte des données	En continu jusqu'à 2017	Udd
• Evaluation et formalisation des données	Printemps 2018	Udd
• Etapes de validation	2018	Udd
• Communication Résultats Plan dd – Com. du rapport	2018	Udd

4.5 Faisabilité financière

120 mesures ont été identifiées, dont 74% s'inscrivent dans le cadre des stratégies des services et sont d'ores et déjà planifiées, voire en cours pour des projets de plus longue haleine. Financièrement, ces mesures sont déjà inscrites dans les budgets de fonctionnement des services et ne requièrent donc pas de nouvelles lignes budgétaires.

Pour les 26% de mesures à initier (31 en nombre effectif), la majorité de l'investissement pour la mise en œuvre est en temps-homme (estimation de 68 mois). Cette projection est une première estimation générale; elle sera affinée en amont du lancement des mesures. A noter aussi que ce temps de travail se répartit entre plusieurs services et personnes, et s'inscrit d'ores et déjà dans le descriptif des postes en charge du domaine. Aucun engagement n'est requis.

A ce stade du travail, l'estimation financière des nouvelles mesures à initier est prématurée. Les financements peuvent provenir des budgets de fonctionnement, de demandes adressées au FDD / FEE ainsi que de participations externes. Dès lors, le traitement de cette partie fera l'objet de sollicitations et validations spécifiques auprès du Copil FDD / FEE et de la Municipalité. Cette approche devrait permettre de favoriser la priorisation des projets à financer pour les instances de décision.

Synthèse des mesures à initier et de leur temps de mise en œuvre

Le tableau ci-contre présente une synthèse du nombre de mesures à initier et du temps estimé de mise en œuvre, ceci consolidé par objectifs.

Enjeux thématiques	Objectifs	Mesures à initier	Nombre total de mesures	Mesures à initier. Estimation temps-homme en mois
1. Gouvernance	• UDD	4	6	10
	• Capital humain	1	10	En continu
2. Cohésion sociale	• Liens sociaux de proximité	0	2	---
	• Intégration	2	8	1
	• Participation à la vie citoyenne	2	4	9
	• Liens intergénérationnels	1	2	Selon opportunité
3. Finances & Economie durables	• Finances publiques	0	3	---
	• Développement économique et entreprises responsables	3	8	5
4. Biens naturels communs	• Nature & paysage	0	9	---
	• Energie	0	5	---
	• Eau	0	9	---
	• Air			Voir Mobilité/Air sous: 5. Planification & conception
5. Planification & Conception	• Planification territoriale	2	7	---
	• Patrimoine bâti	5	5	---
	• Mobilité/Air	0	6	---
	• Bruit	0	3	---
6. Production & Consommation	• Achats durables	0	5	---
	• Green IT (technologies de l'information)	0	5	---
	• Alimentation	0	5	---
	• Déchets/Matières résiduelles	3	4	---
7. Promotion Santé & Prévention	• Prévention & modes de vie	1	4	Selon opportunité
	• Qualité de l'environnement (air, bruit, eau)			Voir Air, Bruit, Eau sous: 5. Planification & conception 4. Biens naturels communs
8. Du Local au Global	• Solidarité internationale	2	4	1
	• Climat (mobilité, énergie, nature & paysage, eau)			Voir Mobilité, Energie, Nature, Eau sous: 5. Planification & conception 4. Biens naturels communs
9. Administration exemplaire	• Capital humain			Voir 1. Gouvernance
	• Finances publiques			Voir 2. Finance & économies durables
	• Nature & paysage			Voir 4. Biens naturels communs
	• Eau			Voir 4. Biens naturels communs
	• Patrimoine bâti communal, administratif et financier (matériaux, énergie, eau, déchets)			Voir 5. Planification & conception
	• Mobilité interne	1	5	Selon opportunité
	• Achats durables			Voir 6. Production & consommation
• Green IT (technologies de l'information)			Voir 6. Production & consommation	
• Achats durables			Voir 6. Production & consommation	
• Programme Eco-gestes: énergie, eau, produits, déchets	4	4	6	
TOTAL		31	120	68

Section V.

Conclusion



A l'image de nombreuses autres villes et entités, le Plan développement durable vise un double objectif. D'une part, il se propose d'offrir une vision structurante des actions passées, en cours et futures; et, d'autre part, il servira à mettre en place une communication et un langage commun sur les questions de durabilité, tant avec les parties prenantes internes qu'externes.

Plus particulièrement, cela permettra aussi de répondre en grande partie aux fréquentes interpellations de la population sur les mesures ou les supposés manques d'actions de la Municipalité dans le traitement des problématiques liées au développement durable.

Cette première édition du Plan développement durable est conçue comme un socle à partir duquel pourront se décliner divers éléments, comme les renouvellements périodiques de la stratégie, ainsi qu'un plan de communication valant pour l'ensemble des actions de durabilité. Cette démarche bénéficie de manière équilibrée aux sept directions municipales. Elle constitue, selon nous, une dynamique fédératrice pour les temps présents; elle est également tournée vers les générations futures et au bénéfice du plus grand nombre.

Quant aux éléments de faisabilité du Plan, ils reposent en bonne partie sur la mise en cohérence avec les politiques actuelles de la Ville et sur les compétences humaines à disposition pour mener à bien ce projet. Les nouvelles mesures proposées impliquent, pour leur part, une planification financière plus fine dont les budgets seront soumis aux instances décisionnelles, le moment voulu.

Finalement, le présent travail a aussi été conçu dans le respect des critères du référentiel d'Aalborg. Aussi, la Municipalité pourra-t-elle, si elle le souhaite, envisager la signature des Engagements d'Aalborg, étape suivante de la Charte. Pour rappel, la Charte constitue une déclaration d'intention, alors que les Engagements représentent la volonté des villes de s'engager explicitement dans la définition, la réalisation et le suivi d'objectifs et mesures de développement durable.

En l'état actuel, et au vu des conditions-cadres des Engagements d'Aalborg, nous soulignons que l'étape de leur signature ne devrait pas impliquer de mesure supplémentaire. Elle revêt une reconnaissance dans la géographie des villes européennes engagées dans la durabilité, ainsi qu'un engagement explicite envers la population.

Graphisme: Notter+Vigne
Imprimé sur papier certifié FSC
(intérieur imprimé sur papier 100% papier recyclé)